

CENTRE DE PREVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES ASBL



RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Approuvé par l'Assemblée Générale du 25 avril 2016

Siège Social : 28, Boulevard de l'Abattoir - 1000 Bruxelles - Tél. 02/539.27.44

Déduction fiscale pour tout don à partir de 40€ par an

BNP Paribas Fortis : BE83 0010 5271 3415



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

[Handwritten signatures in blue ink]

Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales est agréé et subsidié par :

La Commission Communautaire Française (COCOF) pour :

- Le service hébergement en maison d'accueil

La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour :

- Le service d'aide sociale aux justiciables (Ministère des maisons de justice)
- L'Education Permanente
- L'ONE pour l'extrascolaire, l'accueil d'urgence et d'enfants malades (ex Fesc)

Le Centre est aussi subsidié, en 2015, pour :

- Les emplois ACS, Fbie et « Premier emploi »
- Le complément des postes ACS par la COCOF
- Le poste Maribel par le Fonds Mirabel
- L'embauche compensatoire par le Fonds BEC et le Fonds Réduire et Compenser
- L'atelier de massages-relaxation par la COCOF

Le Centre est membre:

- de la Fédération des Services Sociaux
- du Réseau Mariage Migration
- de l'AMA
- du Conseil consultatif de la COCOF
- du Conseil pour l'Egalité hommes / femmes de la région bruxelloise
- des Coordinations sociales de Forest, d'Ixelles, de Koekelberg, de Saint-Josse
- de la Coordination Enfants d'Etterbeek
- de la plateforme violences conjugales de la région de Bruxelles capitale
- de la plateforme CIVIO
- de la plateforme ESPER

Nous tenons à remercier tous les donateurs qui nous ont soutenus financièrement :

- L’American Women’s Club
- The English Comedy Club
- Vivre Ensemble
- Le Parlement Bruxellois
- World Bank Office of Brussels
- Les personnes privées

Nous tenons également à remercier pour les dons en matériel et services :

- Le Club des Canadiens de Belgique
- Le Ladies’ Circle
- L’Ordre de Malte
- Body Shop
- Be Face
- UPS
- EMMI
- Les personnes privées

Pour tout soutien financier, une attestation de déduction fiscale vous sera
délivrée à partir de 40€

BNP Paribas Fortis : BE83 0010 5271 3415

Bureaux accessibles au public

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30
28, Boulevard de l’Abattoir – 1000 Bruxelles
Tél : 02/539-27-44
Fax : 02/534-49-46
E-mail : violences.familiales@misc.irisnet.be
Site web : www.cpvf.org

Permanence téléphonique

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30
Le WE de 10h à 18h
Tél : 02/539-27-44

TABLE DES MATIERES

Pages

I. POINTS FORTS DE 2015

7

II. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION GENERALE

8

- | | |
|----------------------------|----|
| 1. Introduction | 8 |
| 2. Les réunions en interne | 10 |
| 3. Les réunions en externe | 11 |

III. LES DIFFERENTS SERVICES

12

A. SERVICE D'AIDE AUX JUSTICIABLES

12

- | | |
|--|----|
| 1. Décret | 12 |
| 2. L'accueil – l'aide – l'accompagnement | 13 |
| 2.1. Quelques Chiffres | 13 |
| 2.2. Fonctionnement du service ambulatoire | 13 |
| 2.3. La permanence téléphonique | 14 |
| 2.4. L'accueil sur rendez-vous | 14 |
| 2.5. L'analyse de la demande | 14 |
| 2.6. L'aide et l'accompagnement social | 15 |
| 2.7. L'aide et l'accompagnement psychologique | 16 |
| 3. Actions de Formation | 16 |
| 3.1. Nos interventions | 16 |
| 3.2. Illustration d'un module de sensibilisation auprès des jeunes et d'une participation à une campagne | 18 |
| 4. Projet de démarche d'évaluation qualitative 2014-2017 | 28 |

B. SERVICE HEBERGEMENT EN MAISON D'ACCUEIL	29
1. Projet collectif et activités ponctuelles	29
1.1. Quelques chiffres	29
1.2. Présentation du service hébergement	30
1.3. Fonctionnement du refuge	30
1.4. Accompagnement Adultes	31
1.5. Volet santé	36
1.6. Accompagnement Enfants	37
1.7. Accompagnement de l'équipe logistique	46
1.8. Volet animations de groupe	46
1.9. Fonctionnement de la Petite Maison	47
2. Réalisation en termes d'intégration sociale et professionnelle des personnes accueillies	49
2.1. Post-hébergement	49
3. Evaluation des conventions de collaboration	51
3.1. DANA	51
3.2. Garance	51
3.3. Transit toit	52
3.4. Maison médicale de Maelbeek	53
3.5. L'AMA	53
3.6. Conseil pour l'égalité hommes/femmes de la région bruxelloise	54
3.7. Plateforme de la région bruxelloise	54
3.8. Participation à la plateforme CIVIO	54
3.9. La commune de Koekelberg	55
3.10. Le Ciré	55
3.11. Le Réseau Mariage Migration	55
3.12. La plateforme ESPER	56
3.13. Article 27	56
3.14. Travail de réflexions avec madame Céline Frémault, Ministre bruxelloise au logement, environnement, énergie, aide aux personnes et handicapés autour d'un projet de maison d'accueil	56
3.15. Convention de collaboration avec la maison d'accueil de St gilles « Tempor'1 »	57
3.16. Convention de collaboration avec l'A.I.S. Baïta	57
3.17. Collaboration avec la plateforme féministe	57
3.18. Ateliers Yoga	57
4. Formations, colloques suivis par l'équipe	58

C. EDUCATION PERMANENTE	60
1. Décret	60
2. L'accompagnement dans une démarche d'émancipation	60
3. Ateliers et actions citoyennes collectives	64
3.1. Les ateliers d'émancipation personnelle et sociale en groupe	64
a) Les ateliers de reconstruction et d'émancipation personnelle	64
b) Les ateliers de vie socioprofessionnelle, d'initiation à la démocratie	66
c) Les ateliers ELLE	70
3.2. Les ateliers de préparation des projets d'actions citoyennes collectives	73
3.2. Les actions citoyennes collectives	73

I. POINTS FORTS DE 2015

Comme les années précédentes, en 2015 le CPVCF a été sollicité par les pouvoirs publics, différentes associations, les écoles, les médias pour :

- Réaliser des séances de sensibilisation et des formations
- Intervenir dans différentes conférences, colloques
- Témoigner de son expérience et alimenter des réflexions de table ronde, de débats...

Mais le développement, l'engagement du Centre et l'intérêt de ses objectifs se sont marqués dans :

- Une offre d'hébergement plus large pour les femmes accompagnée par le CPVCF, grâce à l'extension de notre infrastructure d'accueil, au partenariat avec la maison d'accueil Tempore'l de St Gilles et la mise à disposition d'un studio par une personne privée
- L'investissement du comité de gestion dans la concertation et la rédaction du décret qui suit le transfert des compétences du service ambulatoire (SASJ) et la sauvegarde du subside pour l'accueil des enfants (ex FESC) vers la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB),
- Les actions de l'Education Permanente parmi lesquelles l'exposition «Demain en main»,
- Une expertise de travail déployée par l'équipe enfants, marquée dans une lecture théorique de l'exposition des enfants aux violences conjugales débouchant sur une approche de plus en plus adaptée, ainsi que dans une plus grande prise en charge des séances de sensibilisation autour de cet axe,
- L'équilibre du budget du Centre par l'économie, la réduction de certains frais, une gestion attentive, la recherche de dons,
- La collaboration avec «le Réseau Mariage et Migration» et l'expertise de la problématique des mariages forcés,
- La plateforme ESPER et l'expertise de la problématique des femmes migrantes victimes de violences conjugales,
- L'interpellation de Madame Céline Frémault, Ministre de l'Action Sociale et de la Famille de la COCOF pour un projet de maison d'accueil.

Ces différents points seront développés dans leur chapitre respectif.

II. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION GENERALE

1. Introduction :

1.1. L'objet de l'association :

- offrir à toute personne confrontée à une problématique de violence dans son couple et/ou dans sa famille un accueil et un accompagnement spécialisé visant à diminuer sa souffrance, prendre du pouvoir sur sa vie et sortir de l'enfermement de la violence ;
- offrir à toute femme accompagnée ou non de ses enfants un hébergement temporaire ;
- informer et sensibiliser le public et tous les acteurs concernés, conscientiser le monde politique à la problématique des violences au sein du couple et de la famille et soutenir tout projet qui vise à lutter contre celle-ci ;
- participer à des échanges de travail et de réflexions avec des partenaires nationaux et internationaux, notamment européens.

L'association peut poser les actes se rapportant directement ou indirectement à son projet.

1.2. Les missions :

Notre travail quotidien consiste d'une part en l'aide aux victimes et leurs proches dans le cadre des services d'aide aux justiciables (FWB) et dans le cadre des maisons d'accueil (COCOF) et d'autre part à travers l'Education Permanente (FWB). Ces différents axes de travail de ces différentes missions doivent assurer une cohérence dans nos interventions. En effet, une même personne peut traverser tous ces services et programmes agréés par ces multiples organismes subsidiaires.

Concrètement, le travail du Centre s'opère sur deux lieux distincts ; le service ambulatoire se réalise dans des bureaux au 28, Boulevard de l'Abattoir, où sont traités au quotidien l'accueil, l'aide et l'accompagnement des victimes et de leurs proches.

Le service hébergement, quant à lui, se réalise dans nos maisons d'accueil dont l'adresse est confidentielle; le Refuge et la Petite Maison qui est l'extension du Refuge depuis janvier 2014. Le service ambulatoire est « la porte d'entrée » de toutes les demandes adressées au Centre, c'est dans ces bureaux que siège l'asbl et se traite tout l'aspect administratif. Cette subdivision, hormis l'aspect pratique de l'organisation du travail des équipes, est incontournable car elle permet de préserver la protection des victimes qui sont orientées vers nos maisons d'accueil.

Le travail se veut être, dans sa méthode, une intervention pluridisciplinaire intégrée et concertée des équipes pour maintenir l'approche globale. Cette approche permet de comprendre la complexité de la thématique de la violence et d'avoir une cohérence dans l'intervention qui tient compte de tous les aspects touchés chez la personne. Aussi, des ponts se font entre les axes de travail. Des lieux et des temps communs réunissent les actions et les réflexions des travailleurs.

1.3. Structure organisationnelle :

- L'Assemblée Générale

Bouillet M.A., Benne F., Blendeman X., Bon de Sousa A., Curto N., de Vinck M., Dille A-F., Girard B., Henrard J-Cl., Ioannidis F., Roegiers B., Luis Sequeira A-M., Simon O., Verlaeken A., Zaazaa Y., Spilliaert C., Swaen J.

- Le Conseil d'Administration

Bouillet Marie-Anne, Présidente ; Simon Odette, Trésorière ; Verlaeken Anne, Secrétaire ; Luis Sequeira Anne-Marie, Administratrice.

- Le Comité de Gestion

- La direction est assurée par le Comité de Gestion composé de 3 personnes de l'équipe : Benne Frédéric, de Vinck Myriam et Zaazaa Yamina.

- L'équipe pluridisciplinaire

- Les fonctions d'assistant-e social-e, d'éducateur-trice, d'infirmier-ière, de conseiller-ère conjugal-e, d'assistant-e en psychologie, de psychologue, de secrétaire, d'animateur-trice, d'aide ménager-ère ont été assurées entièrement ou en partie cette année, par 23 personnes ;

Aigret Emilie, Benthami Badia, Blendeman Xavier, Braconnier Valérie, Buggea Carmelo, Corvisier Marie-Christine, Contreras Lourdes, Ceysens Anne, Dahou Mohamed, El Aïssati Yamina, Flament Valentine, Ghyselinck Céline, Gillis Marie, Hruszko Cathérina , Jarque Marie-Ange, Leemans Jean-Michel, Lengelé Régine, Mainguet Fabienne, Placidini Giorgia, Stockmans Lola, Swaen Jessica, Sakiroska Selda, Qari Zeina

2. Les réunions en interne :

La réunion d'équipe hebdomadaire :

Tous les membres de l'équipe s'y retrouvent pour faire le point sur la gestion du travail de la semaine écoulée et anticiper celui à venir. Elle permet le relais et la coordination des différents axes de travail. Un membre du Comité de Gestion anime la réunion, il recueille les informations nécessaires à la continuité des différents services. Les informations sur l'état des projets sont également déposées dans cette réunion. Le personnel a connaissance de la participation des uns et des autres aux activités extérieures et le feed-back de celles-ci y est fait. En fonction des informations, l'agenda des équipes se complète et se réajuste.

La réunion famille hebdomadaire :

Elle rassemble les travailleurs qui prennent en charge l'aide sociale, juridique, psychologique et le quotidien des femmes et des enfants hébergés. La gestion générale du Refuge y est discutée, la réunion se penche sur la situation de chaque famille hébergée afin d'envisager la coordination des accompagnements toujours avec une approche globale pluridisciplinaire.

La réunion mensuelle « Adultes hébergées » :

La question de la prise en charge sociale et juridique des femmes y est soulevée. Les réflexions portent sur la méthodologie et la pratique d'accompagnement et permettent d'évaluer les situations.

La réunion mensuelle « Enfants hébergés » :

L'équipe des travailleurs qui accompagnent les enfants y est réunie. La prise en charge individuelle, en groupe tant au niveau familial, scolaire, psychologique y est abordée et développée pour le mieux-être de l'enfant et pour soutenir la pratique.

La réunion « Education Permanente » :

L'augmentation de catégorie octroyée par la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a permis d'engager une animatrice mi-temps.

Une équipe autour des activités et des actions de l'Education Permanente s'est alors formalisée réunissant les trois autres travailleurs qui y étaient déjà impliqués. Cette réunion mensuelle est l'occasion de se pencher sur les missions de l'Education Permanente, de les partager et de transmettre les valeurs qu'elle véhicule. L'équipe réfléchit et développe les méthodes d'approche et d'accompagnement du public et spécifiquement du groupe. Elle évalue les activités effectuées en se référant à des critères préalablement fixés, cohérents avec les objectifs, et y apporte les adaptations nécessaires.

La réunion mensuelle « Ambulatoire » :

Tous les moyens mis en œuvre pour l'accueil, l'aide et l'accompagnement des personnes qui sont reçues via le service ambulatoire y sont abordés ; l'organisation des rendez-vous, l'écoute téléphonique, l'analyse de la demande, l'orientation,...et ce, à travers des thématiques liées à la violence conjugale (ex. la crise, l'urgence, la violence administrative, la double victimisation,...)

Le Service Interne de Prévention et Protection au Travail :

Deux membres de l'équipe ont bénéficié d'une formation de conseiller en prévention de base en 2014. L'un d'entre eux a été désigné pour remplir pleinement cette fonction dans le service interne de prévention et de protection au travail (SIPP) ainsi créé au sein de notre institution.

L'asbl ABBET (Association Bruxelloise pour le Bien-être au Travail) a été mise en place pour aider les asbl bruxelloises reconnues par la COCOF à développer leur politique de bien-être au travail prévu par l'accord Non-marchand du 22/12/2010, signé entre la Cocof et les partenaires sociaux (organisations syndicales et patronales).

L'ABBET met une équipe de professionnels du bien-être au service de ces associations.

Pour ce faire, elle propose des outils, la BOBET (Boîte à Outils du Bien-être au Travail) qui se présente sous forme de fiches courtes et adaptées au secteur, permettant d'appréhender le contenu de la loi et des obligations qui en découlent de manière simple et concise.

Le conseiller en prévention désigné doit rédiger le rapport annuel sur le fonctionnement du SIPP qu'il est tenu d'envoyer à la Direction générale du bien-être avant le 1er avril pour l'année qui précède.

Diverses réunions régulières avec l'ABBET ont eu lieu pour établir l'analyse de risques et ont fait l'objet de PV. A partir de ces rapports, la direction et le conseiller en prévention établiront un plan quinquennal reprenant les mesures visant à améliorer le bien-être au travail.

3. Les réunions en externe :

Les équipes se rencontrent régulièrement à des réunions de coordination pour établir des réseaux avec des services externes. La collaboration avec d'autres services à Bruxelles, en Belgique et parfois au niveau international est importante pour augmenter l'efficacité du travail auprès des bénéficiaires. La participation et l'intervention des travailleurs au cours de tables rondes, de conférences, de colloques peuvent témoigner d'une reconnaissance et leur apporter une expertise.

III. LES DIFFERENTS SERVICES

A. SERVICE D'AIDE AUX JUSTICIABLES

1. Le décret

Le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales qui existe depuis 1977 a été reconnu en 2008 par la Cocof pour son travail d'accueil, de suivi et de formation dans le cadre du décret du 7 novembre 2003 qui concerne les services d'aide, d'une part aux victimes et à leurs proches, et d'autre part aux inculpés et condamnés en liberté, aux ex-détenus et à leurs proches.

Le CPVCF, quant à lui, n'est concerné que par l'aide à une catégorie spécifique de victime; celle des violences conjugales.

Il a ensuite été agréé pour une période indéterminée dans le cadre du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé. Ce décret concerne 12 types de services ambulatoires agréés et subsidiés par la COCOF. Parmi ceux-ci, 4 services sont repris sous l'appellation services d'aide sociale aux justiciables. Ce sont : « SOS Viol » ; « Autrement bis » ; « le Service Laïque d'Aide aux Justiciables » et « le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales ».

Ces 4 services sont affiliés à la FdSS (Fédération des Centres de Services Sociaux).

Dans le cadre de la 6^o réforme de l'Etat, votée le 11/10/2011, certaines compétences sont transférées des régions aux communautés. Ainsi, l'aide aux Justiciables dépend depuis le 01/07/2014 du Ministère des Maisons de Justice de la Fédération Wallonie Bruxelles, de la Communauté Française (Ministre R. Madrane).

Un nouveau décret devra être voté.

Les services d'Aide aux Justiciables (4 bruxellois et 13 wallons) ont été conviés à réaliser un travail de concertation et de rédaction du décret. Ces services forment le « groupe technique », ses travaux sont relayés au « groupe négociation » composé du Ministre, de l'administration, de représentants de tous les services concernés par le transfert de compétence... Ce groupe est chargé de la rédaction du nouveau décret.

Les services sont inquiets pour leur avenir : les moyens existants seront-ils préservés alors que le discours officiel confirme bien la baisse des budgets ? L'autonomie des services sera-t-elle préservée ou au contraire, uniformisée, standardisée ?

En 2015, quelques 15 réunions ont été organisées pour le groupe technique en plus des réunions entre les services (fédération...) auxquels le Comité de Gestion du CPVCF a régulièrement et activement participé.

Le décret et ses arrêtés d'applications devraient entrer en vigueur le 1^o janvier 2018.

2. L'accueil – l'aide – l'accompagnement

2.1. Quelques chiffres concrétisent le travail de l'ambulatoire :

6832 appels téléphoniques

2060 rendez-vous pour des entretiens ont été fixés

1.171 entretiens ont eu lieu, parmi ces entretiens soit ;

379 personnes se sont présentées pour un ou plusieurs entretiens parmi elles ;

251 personnes se sont présentées dans le cadre d'un premier entretien, ces entretiens ont constitué un nouveau dossier en 2015.

82 personnes sont également venues dans le cadre d'un premier entretien en 2015, ces entretiens ont constitué un nouveau dossier mais ont sollicité un accompagnement psychosocial. Ces personnes sont venues à plus de trois entretiens au cours de la même année.

46 personnes s'étaient présentées avant 2015 et ont continué à bénéficier d'un accompagnement psychosocial en 2015.

2.2. Fonctionnement à partir du service ambulatoire

Le secteur ambulatoire du Centre répond à toutes les questions liées à la violence conjugale et familiale provenant de victimes, d'auteurs, de professionnels, d'étudiants, des médias, du monde politique, et de particuliers qui montrent un intérêt à la problématique.

Notre travail tourne principalement autour de la problématique de personnes victimes et de leurs proches. Les victimes qui se présentent sont majoritairement des femmes, la plupart d'entre elles ont entre 25 et 35 ans. Ces femmes appartiennent à toutes les catégories sociales, économiques et culturelles. Elles sont envoyées par d'autres services sociaux et centres d'accueil d'urgence, l'ONE, les médecins, la police, la ligne d'écoute violences conjugales **0800 30 030**,....

Elles nous trouvent également sur internet et notamment notre site internet www.cpvcf.org.

Nous accueillons et accompagnons également des hommes victimes de violences conjugales mais qui restent assez rares.

Quelques couples, généralement sous l'insistance de la femme, expriment la demande d'une thérapie de couple.

La prise en charge des couples n'est pas indiquée quand l'auteur est dans le déni de sa responsabilité et quand la victime est encore exposée aux violences, sous peine de cautionner celles-ci. D'autant plus que les violences psychologiques comme la manipulation ne sont pas toujours perçues et nommées telles quelles par la victime. Dans ces cas, nous conseillons à chacun des partenaires d'entreprendre individuellement un accompagnement psychologique.

Nous recevons aussi les personnes -hommes ou femmes- qui volontairement se présentent pour des violences dont ils/elles ont été auteur-e-s. Nous privilégions pour eux/elles, une orientation vers les associations qui travaillent exclusivement avec les auteurs. La sécurité des victimes reste un critère prioritaire dans la décision de prise en charge des auteur-e-s.

2.3. La permanence téléphonique

Tous les jours, une écoute téléphonique en toute confidentialité est assurée. Au moins 3000 appels proviennent des personnes directement touchées par la violence. Toute situation de violence recevra une intervention adaptée. Les appels demandent un temps d'écoute de 15 à 30 minutes. Les victimes et même les auteurs téléphonent souvent après une phase de crise, avec le désir de trouver une solution immédiate. Des conseils sur les mesures de protection, des informations pratiques sur les démarches à faire dans l'urgence sont données. L'appel consiste en un besoin de parler à quelqu'un et/ou d'avoir un conseil de professionnel. Un rendez-vous est souvent fixé pour développer l'aide et l'accompagnement le plus adéquat au sein même de notre service.

Nous constatons qu'une personne sur 3 qui a téléphoné pour un premier entretien annule ou reporte son rendez-vous et ce, même si le rendez-vous est fixé dans une échéance rapide. L'entretien téléphonique n'est jamais vain, les personnes qui ont annulé, retéléphonent quelques mois plus tard et franchissent le pas. Elles ont parfois encore maintenu quelques espoirs devant les justifications et les promesses de changement de leur partenaire faites après la énième explosion de violence. Des obstacles matériels, financiers, administratifs peuvent également retarder leur départ. Elles nous disent souvent qu'elles ont beaucoup hésité à cause des enfants. La peur, l'emprise et le contrôle du partenaire à qui elles doivent rendre des comptes sur leurs occupations les empêchent également de se présenter à nos bureaux. Certaines ont honte de parler de leur vécu, pensent qu'elles ne seront pas crues. L'écoute téléphonique anonyme est alors le premier pas vers la sortie de l'enfermement de la violence.

Par une écoute active et bienveillante, elles se sentiront reconnues et ce sans condition et sans jugement.

L'aspect délictueux du recours à la violence est toujours clairement énoncé.

2.4. Un accueil sur rendez-vous

Un accueil sur rendez-vous est assuré tous les jours dans les bureaux du service ambulatoire. Les personnes se présentant sans rendez-vous, en urgence, sont toutefois reçues. Un rendez-vous est refixé si nécessaire mais les informations essentielles sont données et au besoin une aide est apportée directement.

Il arrive régulièrement que des femmes arrivent à l'improviste car elles ont pu échapper un moment au contrôle du partenaire.

Nous nous sommes déjà déplacés pour tenir un premier entretien dans des lieux qu'elles sont autorisées par leur conjoint à fréquenter, comme les consultations ONE, les salles de maternité suite à un accouchement, le lieu de travail, de formation, parfois à l'école de leurs enfants ou au CPAS.

2.5. L'analyse de la demande

Aussi urgentes soient-elles, les demandes sont abordées avec attention et précaution car des décisions précipitées pourraient avoir des conséquences importantes pour la victime et/ou pour son entourage. Le degré de dangerosité doit être évalué grâce au récit de la personne. Certains paramètres liés aux faits de violences rapportés par la victime et notre lecture du processus de domination installée dans le couple nous indiquent la probabilité de passage à l'acte grave.

Ne pas se précipiter vers des solutions rapides nous permet aussi de ne pas déposséder la personne de sa décision qui est souvent très vacillante au début, d'évaluer ses propres ressources, de considérer les solutions qu'elle a sans doute déjà mises en œuvre.

L'entourage et les enfants sont également pris en compte pour envisager le moment du départ et l'endroit où la famille ira loger car ils peuvent aussi être en danger ou mis à mal par une mauvaise orientation.

Certaines demandes peuvent tout à fait évoluer au fur et à mesure que la personne reçoit les informations, certaines pistes non envisagées par la personne peuvent se présenter à elle.

Le premier entretien fait état de la situation de violence, de sa problématique et des conséquences immédiates, des ressources de la personne, des pistes qu'elle a déjà essayées ; et des pistes qu'elle peut mettre en place pour sortir de la violence conjugale sont envisagées.

Une demande d'hébergement peut être formulée par la victime au cours du premier entretien ou parfois pendant l'accompagnement psychologique qu'elle a déjà entamé au sein de notre Centre. Sur les 333 premiers rendez-vous en 2015, 109 femmes soit 1/3 ont adressé une demande d'hébergement au cours des entretiens. Les femmes qui font la demande sont dans des situations de violence telle qu'une adresse secrète est nécessaire et s'avère parfois très urgente. Elles n'ont aucun réseau pour les soutenir, elles ont généralement très peu ou pas de moyens financiers quand elles quittent le domicile conjugal.

2.6. L'aide et l'accompagnement social

Nous informons les victimes sur les ressources dont elles pourraient bénéficier si elles se séparaient de leur partenaire (CPAS, chômage,...), sur les procédures juridiques à entamer, l'utilité du certificat médical, les procédures de plainte, les modalités et les possibilités d'hébergement chez nous ou dans les autres maisons d'accueil d'urgence, les maisons maternelles...

Nous envisageons tous ces points en regard du contexte qu'elles nous présentent.

Un accompagnement social et juridique est proposé tout au long des démarches pour faire face aux conséquences directes de la victimisation et de la victimisation secondaire à laquelle elles peuvent être confrontées. La possibilité d'un suivi social et juridique par téléphone est également proposée.

Le travail en partenariat ou un relais vers d'autres services peut être envisagé à tout moment dans le parcours de la relation d'aide.

Si la personne se sent prête à entreprendre seule ses démarches, nous l'orientons vers d'autres services d'aide (BAV, Espace Rencontre, policier de référence, le Ciré, un avocat pro deo,...)

Nous proposons également de l'y accompagner si nécessaire.

En même temps qu'elle éclaircit peu à peu sa propre demande, la personne se positionne aussi. Elle désire reprendre du pouvoir sur sa vie, en prenant des responsabilités, elle redevient sujet de son histoire. Cet éclaircissement peut prendre quelques séances d'entretien avant une décision de départ, de déposer de plainte,...

2.7. L'aide et l'accompagnement psychologique à court ou moyen terme

Pour surmonter certaines étapes, les personnes expriment leur besoin de parler et d'être soutenues psychologiquement.

Que ce soit lors d'entretien téléphonique ou d'entretien sur place, nous sommes face à des personnes dont la souffrance n'a souvent jamais été exprimée. Le silence renforce le maintien de la violence, il trouve sa source dans la honte, la culpabilité, le sentiment d'échec, la peur ou l'impossibilité de dire l'indicible. Elles sont souvent désemparées, confuses, épuisées et ne savent que faire. La seule chose dont elles sont certaines, c'est de vouloir que la violence s'arrête. Elles veulent comprendre ce qui leur arrive, comment elles en sont arrivées là.

Elles disent aussi vouloir comprendre la violence de leur partenaire pour les changer. Le soutien psychologique consiste à accompagner la personne, à trouver des solutions qui lui sont propres. Le soutien vise également à prendre conscience de la responsabilité que la personne a par rapport à sa propre protection et de la discerner de la faute dont elle porte généralement la responsabilité. Le suivi psychologique peut lui permettre aussi de se rendre compte des mécanismes d'emprise, des impacts, du danger de la violence et l'encourager enfin à trouver, dans ses compétences, les solutions qui lui appartiennent pour sortir de la violence conjugale. Elle peut apprendre ainsi à la détecter et sortir d'un schéma relationnel qui peut être propice à l'installation d'un rapport de domination.

3. Actions de formation

3.1. Nos interventions :

Une de nos missions dans le décret est d'organiser des séances de sensibilisation pour des acteurs psycho-médico-sociaux, des entreprises ou des services publics :

Quelques-unes d'entre elles :

- Le 27/01 : Information et espace de parole et d'échanges sur les VC dans la maison d'accueil Talita à Bruxelles (12 personnes)
- Le 09/02 : séance d'information sur les VCF aux travailleurs de la coordination sociale de Forest (10 personnes)
- Le 03/03 : sensibilisation à la VCF à des stagiaires en médecine générale à la demande du docteur Van Gils de la maison médicale du Maelbeek (26 stagiaires)
- Le 06/03 : sensibilisation à la VCF à la Fondation Dolto (6 puéricultrices et 2 psychologues)
- Le 08/03 : publication d'un communiqué de presse sur la problématique des femmes du groupe ESPER dans Le SOIR en ligne, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes.
- Le 11/03 : stand d'informations à l'occasion de la journée des droits des femmes 2015 « Entreprenariat féminin » à Koekelberg organisée par la plateforme de violence conjugale de Koekelberg (+/- 100 personnes)
- Le 13/03 : concertation autour des difficultés et besoins de la prise en charge des personnes victimes de VC par les maisons d'accueil de la ville de Bruxelles organisé par l'échevin de l'égalité des chances de la commune de Bruxelles Mr Ouriaghli Mohamed.
- Le 24/03 : intervention et présentation des actions du réseau Mariages et Migrations dans la journée d'étude « suggestions en vue de l'approche des mariages précoces et forcés en Belgique et dans les pays partenaires de la Belgique » organisé par l'ICRH avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes à Bruxelles (+/-100 travailleurs psychosociaux, politiques, média)

- Le 30/04 : sensibilisation aux VC aux étudiants de 2^e année en assistant en psychologie, option psychologie clinique à l'institut libre Marie-Haps (+/-100 élèves)
- Le 09/05 : sensibilisation VC et enfants maltraités à l'Institut Roger Guilbert (20 étudiants)
- Le 12/05 : sensibilisation VC à l'Institut La Providence aux étudiants de 4^e secondaire (22 élèves)
- Le 29/06 et le 06/07 : participation au groupe de travail pour « la campagne VC dans les couples jeunes » au FWB (23 participants)
- Le 17/06 : participation comme membre du jury à la défense d'un TFE d'un étudiant assistant social à l'IESSID à Ixelles
- Le 18/06 : participation comme membre du jury à la défense d'un TFE en bac de droit à l'ISES à Uccle
- Le 22 et 29/09 : journées de formation et sensibilisation VC pour les responsables des équipes d'aides familiales, organisée par les CPAS de la Région Wallonne à (33 travailleurs sociaux)
- Le 23/09 : test de la Campagne « violence dans les couples jeunes » à l'Institut de Mot-Couvreur (25 élèves de 3^e année)
- Le 09/10 : rencontre et échange avec la parlementaire Ben Hamou Nawal au CPVCF sur la question des violences faites aux femmes migrantes (18 personnes)
- Les 13/10,14/10 24/10 et : rencontre et préparation d'un documentaire avec des étudiantes journalistes au sujet de la double violence vécue par les femmes migrantes du groupe ESPER pour la réalisation d'un documentaire vidéo
- Le 13/10 : réflexion et échange sur la pertinence de l'utilisation de l'outil « Clotilde du Nord », pièce de théâtre sur l'emprise entre partenaire pour sensibiliser le public et les professionnels, à l'initiative du Brocoli Théâtre.
- Le 22 et 23/10 : sensibilisation VC au CERIA aux adultes en promotion sociale en formation pour le CAP (certificat d'aptitude pédagogique) (20 personnes)
- 9/11 : présentation de la méthodologie développée au cours de nos ateliers d'éducation permanente dans la formation « Tous égaux : l'éducation permanente en milieu populaire » organisée par le SFOP asbl à Saint-Gilles à Relie-f asbl.
- 17/11 : accueil et information aux travailleurs sociaux dans le cadre de la quinzaine des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abris.
- Le 29 /01 et 19/11 : sensibilisation et concertation sur les modalités de prises en charge de familles migrantes autour de cas cliniques, avec l'équipe de la structure d'accueil des demandeurs d'asile du CIRE (12 personnes)
- Le 27/11 : intervention et présentation du travail avec ESPER dans le colloque « Migration, quels sont mes droits ? » organisée par la plateforme ESPER à Amazone et présentation du flyer « femmes migrantes et victimes de violences conjugales ; quels sont mes droits ? » (70 travailleurs psycho sociaux et avocats)
- Le 18/12 : sensibilisation VC autour d'un cas avec de l'équipe de PAGASA à 1000 Bruxelles (20 personnes)
- Information sur les VC dans trois églises (2 travailleurs) dans le cadre de Vivre Ensemble (60 personnes)

3.2. Illustration d'un module de sensibilisation et d'une participation à une campagne auprès des jeunes.

Introduction

Pour le rapport de cette année, nous avons choisi de mettre en avant la prise en charge des sensibilisations auprès des jeunes de plus en plus développée par l'équipe enfants en l'illustrant par un module de sensibilisation et leur participation à la campagne « No violence » auprès des jeunes réalisée en 2015.

Depuis 2004, les Pouvoirs Publics et les intervenants ont commencé à se poser des questions sur l'aspect de la violence conjugale au sein des couples de jeunes âgés de 15 à 21 ans. En réalité, c'est depuis l'année 2007, suite à un travail statistique conséquent subsidié par la FWB (Amour et Violences chez les jeunes), que nous avons une meilleure vision de cette problématique particulière. En effet, cette étude a très rapidement débouché sur plusieurs campagnes.

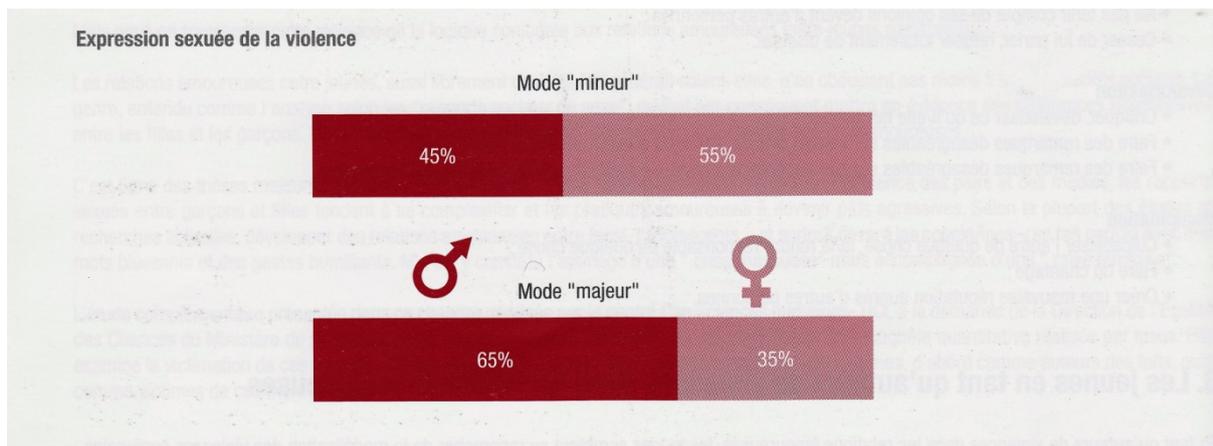
Parmi celles-ci nous pouvons citer la campagne « Aime sans violence » de la FWB, « Teste ton couple » des FPS, « 90% » de la Région Bruxelles-Capitale et, plus récemment, la campagne « No Violence » réalisée par la FWB. Nous développerons cette dernière plus loin.

Cette étude nous confirme que :

La violence chez les jeunes est un phénomène relativement répandu. En termes de statistiques, nous pouvons dire que 9 jeunes sur 10 seraient victimes de violence. Nous constatons également que 7 jeunes sur 10 se reconnaissent auteur-e-s de violence (« La violence dans les relations amoureuses chez les jeunes de 12 à 21 ans », février 2009, Ministère de la communauté française, Direction de l'égalité des chances). Ces chiffres inquiétants sont à contextualiser et à développer. Toutefois, ceux-ci révèlent ce qui fait de ce sujet une préoccupation importante pour notre Equipe Enfants.

La violence conjugale chez les jeunes est particulière sur un certain nombre de points. Elle se développe et s'exprime différemment de la violence conjugale dans les couples d'adultes. Parmi les couples de jeunes en contexte de violence entre partenaires, nous déterminons deux modes d'expression de la violence : le mode majeur et le mode mineur. On parle de « mode majeur » dans les situations de violences fréquentes et de divers types. En revanche, on parle de « mode mineur » lorsque les actes de violences sont moins fréquents et diversifiés. (« La violence dans les relations amoureuses chez les jeunes de 12 à 21 ans », février 2009, Ministère de la communauté française, Direction de l'égalité des chances).

Cette distinction étant faite, intéressons-nous à présent aux différences Homme/Femme en tant qu'auteur-e de violence conjugale au sein des couples de jeunes. (« La violence dans les relations amoureuses chez les jeunes de 12 à 21 ans », février 2009, Ministère de la communauté française, Direction de l'égalité des chances).



Ce diagramme suivant illustre la première particularité de cette tranche d'âge. En **mode mineur**, les chiffres dévoilent une égalité presque parfaite entre hommes et femmes auteur-e-s de violence. Le **mode majeur**, en revanche, se rapproche du modèle concernant la violence dans les couples d'adultes : un tiers de femmes auteures pour deux tiers d'hommes auteurs. Dans ce dernier mode comme dans les couples adultes, nous constatons qu'une majorité d'hommes sont auteurs de violence au sein des couples.

Une deuxième particularité importante chez les jeunes se situe dans leur manière d'identifier la violence. Les comportements violents identifiés dans le couple ne sont que des formes extrêmes de violence : coups, viols, etc.. Par exemple, les attouchements sexuels non-consentis ne sont pas associés à de la violence dès lors que les jeunes sont en couple l'un avec l'autre. Toute une série de comportements violents sont perçus comme « normaux ». Dès lors, la violence verbale, le contrôle, la jalousie ou encore les violences morales sont quasiment indissociables d'une vie de couple standard. Ce constat est alarmant : ces types de violence sont banalisés alors qu'elles sont statistiquement les plus répandues.

Ces résultats sont toutefois paradoxaux. En effet, lorsque l'on interroge les jeunes sur le top 4 des choses les plus importantes selon eux dans une relation, nous retrouvons :

- Se sentir en confiance avec l'autre
- Ne pas blesser l'autre dans ses sentiments
- La fidélité
- Le dialogue

Une dernière spécificité de la violence au sein des couples de jeune est directement associée à l'effet de groupe. Ces phénomènes sont susceptibles d'inciter le jeune à commettre des comportements violents ou à accentuer ceux déjà présents. Ce type de situation est plus rare chez l'adulte.

In fine, ce bilan inquiétant pousse notre équipe à investir de l'énergie dans la sensibilisation des jeunes : via de la prévention dans les classes, mais également en étant un partenaire dynamique et actif dans toutes les campagnes jeunes auxquelles nous sommes conviés.

Module de sensibilisation dans les écoles

Notre module de sensibilisation aux violences dans les couples de 15/25 ans est intitulé : « Parlons d'amour ». Il est construit pour un groupe allant de 30 à 40 participants et peut durer de 2 à 4 périodes de 50 minutes. Il est animé par un intervenant qui utilise comme supports une présentation PowerPoint, la campagne « Teste ton couple » des F.P.S. et le clip de la chanson « Amour blessé » d'Akro.

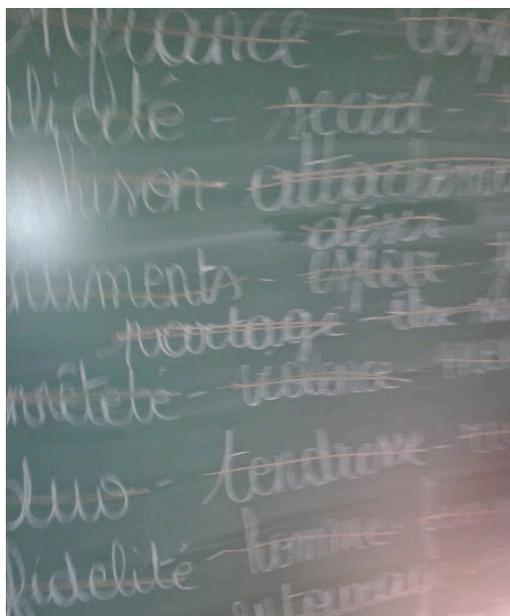
En partant des a priori des jeunes, ce module vise plusieurs objectifs :

- Donner aux jeunes un espace de dialogue le plus sécurisé possible.
- Développer leur réflexion sur la réalité de leur couple ou de leur futur couple.
- Décortiquer avec eux la notion de violence et de violence conjugale de façon spécifique.
- Leur permettre de différencier la violence conjugale et le conflit conjugal.
- Introduire la notion de mode majeur et mineur dans leur compréhension de la violence conjugale.
- Leur donner les moyens d'identifier les comportements violents et d'y faire face.
- Leur permettre de comprendre la mécanique de l'emprise.
- Démonter les idées toutes faites sur l'amour et la violence.

L'attention de l'animateur sera portée sur le fait d'avoir une intervention la plus fluide et interactive possible. Il part d'un « déroulement type » mais essaie de ne pas rester figé sur celui-ci. Il tente, dans la mesure du possible, de passer du PowerPoint à une question posée, rebondir sur le cœur (étape 2, voir ci-dessous) ou sur un élément théorique vu plus tôt dans la présentation. Le but est d'ici de susciter l'intérêt et le questionnement chez les jeunes. L'animateur doit accepter de s'écarter du plan général de la sensibilisation sinon son effet sera moins percutant. L'intervenant devra souvent prendre une position basse et non-confrontante par rapport au jeune, le risque étant de briser le climat de confiance en suscitant de la résistance dans le public. L'intervenant part du principe que ce sont les jeunes qui ont le savoir. Afin de faire bouger les idées préconçues, il est beaucoup plus efficace de susciter la réflexion sur base de ce que les jeunes tiennent pour vrai.

Le déroulé type :

1. **Brainstorming** : L'intervenant fait une liste avec tous les mots qui viennent aux jeunes lorsqu'on parle d'amour. Ils sont notés au tableau par un des élèves.



2. **Le cœur** : La classe trie selon trois critères les mots du brainstorming. A savoir : si les mots sont soit indispensables à une relation, pas indispensables, ou entre les deux. Si le mot est indispensable on note le mot dans le cœur, si le mot n'est pas indispensable il sera à l'extérieur, et si le mot est « entre les deux », il est renoté perpendiculairement à la limite du cœur. Cette partie est clôturée en demandant aux participants si leur cœur leur convient. On les prévient qu'on y reviendra plus tard.



3. **Violence au sens le plus large du terme :** On demande aux jeunes de définir les 3 termes suivants : Violence, Agressivité et Colère. Il leur est ensuite demandé de les trier du moins grave au plus grave. Dans 80% des cas, on retrouve un classement de type Colère > Agressivité > Violence ou Colère > Violence > Agressivité mais pratiquement jamais Agressivité > Colère > Violence. Les jeunes identifient bien la colère comme une émotion. Ils la perçoivent comme normale et acceptable. D'autre part, ils identifient bien la violence comme un comportement non admis par la société, « inacceptable ». Ils reconnaissent deux types de violences : physiques et psychologiques. La notion d'agressivité, quant à elle, est nettement moins claire. Pour beaucoup de jeunes elle est synonyme de passage à l'acte. Ils perçoivent la présence et l'intensité de l'agressivité comme un trait de caractère présent dès la naissance.

L'animateur, par un jeu de questions-réponses, essaie d'amener les jeunes aux définitions suivantes : (réf. : <http://www.enfants-exposes.criviff.qc.ca/>)

L'agressivité est un mode d'expression, une disposition mentale. Il s'agit d'une **pulsion** fondamentale, d'un état qui n'implique pas la participation d'une autre personne. L'agressivité est en soi une énergie qui peut être constructive (lorsqu'elle conduit à l'affirmation de soi ou qu'elle favorise le développement) ou destructive (lorsqu'elle conduit à une prise de pouvoir sur l'autre).

La colère est une **émotion normale et inévitable**. Elle n'est pas néfaste pour l'individu si l'énergie est canalisée correctement. Une colère bien gérée peut permettre de s'affirmer et d'exprimer ses sentiments. À l'inverse, une colère mal maîtrisée peut servir de prétexte à la violence. La colère n'implique pas nécessairement un rapport avec l'autre, c'est-à-dire qu'elle peut être ressentie sans que personne ne soit mis en cause.

La violence est un **contrôle et une recherche de pouvoir** d'une personne sur une autre. La violence est un ensemble d'attitudes, de propos, de comportements visant à dévaloriser, dominer, contrôler, apeurer, blesser psychologiquement ou physiquement une autre personne.

La violence est intentionnelle, volontaire et a un but précis, l'agression (psychologique, verbale, sexuelle, physique,...) étant le moyen de l'atteindre.

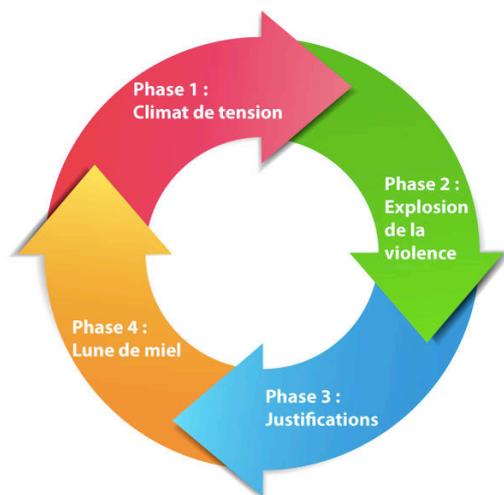
La violence s'inscrit exclusivement dans un rapport avec l'autre.

4. **La violence conjugale et fonctionnement :** On s'intéresse au fonctionnement et aux caractéristiques d'un couple dans lequel il y a de la violence conjugale.

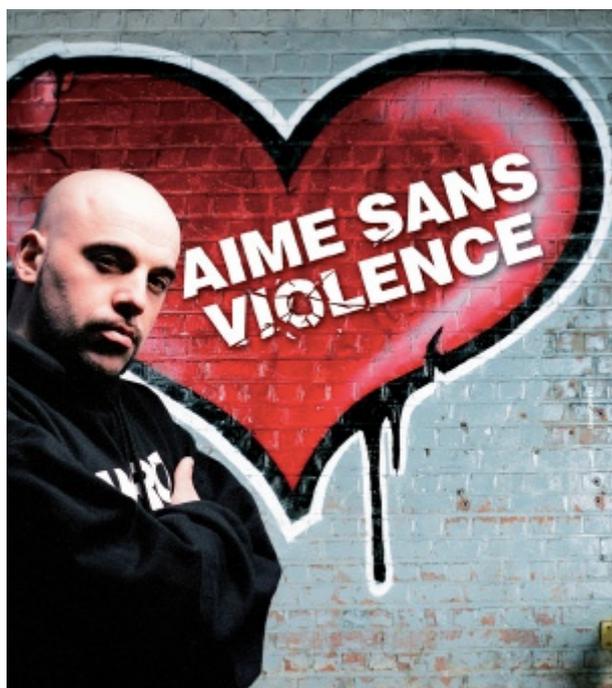
« Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle. Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale. Il apparaît que dans la grande majorité, les auteurs de ces violences sont des hommes et les victimes, des femmes. Les violences dans les relations intimes sont la manifestation, dans la sphère privée, des relations de pouvoir inégal entre les femmes et les hommes encore à l'œuvre dans notre société. »

(Définition de la violence adoptée par Conférence interministérielle belge, 2006)

L'animateur lit et développe avec les élèves chaque paragraphe de la définition légale de la violence conjugale. Ensuite sont abordés les mécanismes en jeu dans les situations de violences conjugales.



Projection du clip d'Akro « Amour blessé » : On demande aux élèves de pouvoir identifier dans le clip tout ce qui a été abordé précédemment. Ils y parviennent souvent sans difficulté et ce qui donne lieu à un débat animé. C'est alors l'occasion de revenir au cours de l'étape deux. En effet, il est pertinent de mettre en opposition les antagonismes de leurs opinions.



5. **Différence entre conflit conjugal et violence conjugale :**

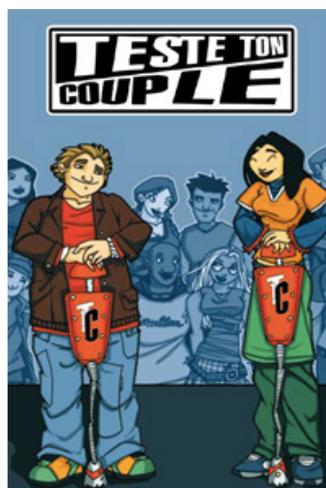
	Violences Conjugales	Conflit de Couple
Le pouvoir	Pouvoir sur l'autre.	Pouvoir sur la situation.
L'intention	Moyen pour avoir le pouvoir sur l'autre.	Le but est d'avoir raison sur le sujet du conflit et non le prétexte pour prendre le contrôle sur l'autre.
La Persistance	Installation d'une dynamique, les stratégies sont cycliques et récurrentes et visent à vérifier et réaffirmer la domination sur l'autre.	Sujet de conflit particulier qui n'est pas planifié.
L'impact	Effets visibles sur la victime (peur, honte, culpabilisation, enfermement, doute...).	Liberté d'expression pour chaque protagoniste.

(Réf. : Louis Paradis-ouvrage « l'enfant exposé à la violence conjugale, son vécu, notre rôle, l'enfant une éponge », 2012)

Nous remarquons que, dans le cadre des violences conjugales et plus particulièrement dans la persistance, la position Dominant-Dominé se cristallise.

6. On passe rapidement sur **les statistiques** qui sont là pour quantifier le problème au niveau de la Belgique et expliquer notre intervention.

7. Nous terminons généralement par un **jeu de question-réponse** et le « **Teste ton couple** » en fonction du temps qu'il reste.



Voici quelques réactions des jeunes :

« Mais monsieur, sans jalousie on sait pas si l'autre nous aime. »

« Quand je rencontre mon amie avec son mec j'aime bien que mon keum soit bien sapé et tout classe et tout. Problème il est souvent dans son survêt' pourri, ça me met trop la honte alors je lui ai rendu la vie impossible pour qu'il comprenne. »

« C'est normal que vous vous méfiez moins que nous. De votre temps, c'était moins facile de tromper votre copine. Nous entre internet, le Smartphone et les réseaux sociaux, on est tout le temps sollicité. »

« Je sais pas vivre de violence conjugale, je suis pas marié, c'est un problème de vieux. »

« J'ai peur que mon copain me quitte si j'accepte pas de coucher avec lui. »

« Ma copine est très jalouse elle vérifie souvent mon Gsm pour voir si des filles me contactent. Ben du coup j'ai transformé tous les noms de fille de mon répertoire en noms de garçon. »

« On est très amoureux avec mon mec. On s'envoie tout le temps des petits messages mignons. Je finis mon forfait sms gratuit (3000) en 15 jours. »

« Les mecs ils pensent qu'à ça c'est bien connu. D'ailleurs moi j'ai confiance en ma copine, c'est dans les autres mecs que j'ai pas confiance, je sais trop comment ils pensent. »

Voici quelques une des centaines de réactions qui nous font dire que la route est longue et qu'il faudrait pouvoir systématiser ce genre de présentation dans toutes les écoles du secondaire.

Les jeunes nous interpellent régulièrement après les séances ou durant les pauses pour nous faire part de leurs problèmes. La violence conjugale, la violence dans un couple lesbien, le harcèlement, le cyber harcèlement ou encore le piratage de compte de messagerie par le petit ami ou la famille, sont les différentes situations que nous avons rencontrées depuis janvier 2015.

Nous devons tenir compte de changements inévitables. Par exemple, la technologie change la façon dont les jeunes communiquent, vivent et appréhendent le monde. En effet, là où le téléphone portable était un espace privé pour les jeunes de notre génération, il est un espace du couple pour les jeunes : c'est normal pour les jeunes de pouvoir vérifier les contacts de son conjoint.

3.3. Participation à la Campagne « No violence »



En mai 2015, nous avons été contactés par la FWB pour participer à un groupe d'experts. En effet, à l'initiative des ministres Céline Frémault (COCOF), Maxime Prévot (R.W.) et Isabelle Simonis (FWB) il est alors question de monter une campagne sur les violences conjugales dont la cible serait les 15/21ans. La deadline est très courte car la campagne doit être prête pour la semaine du ruban blanc en novembre de la même année.

Les moyens engagés sont importants. Le projet comprend la mise en ligne d'un site Internet (www.ainesansviolence.be), des spots TV (<https://youtu.be/cR17R49CO0Y>) et radios, une campagne d'affichage, ainsi que de la publication d'un flyer de sensibilisation et la distribution de badges aux couleurs de la campagne.

L'objectif de la campagne est de donner des ressources aux jeunes qui devraient faire face à de la violence conjugale dans leurs relations, mais aussi de faire la promotion auprès du public jeune de la ligne verte **0800 30 030**.

Les missions du groupe de travail vont être : l'apport de contenu, le partage de nos expériences en matière de violence conjugale chez les jeunes, la rédaction d'une F.A.Q. artificielle (idée CPVCF pour donner une impression de plus d'interactivité), la rédaction de témoignages (aucun de ces témoignages ne figurent sur les pages du site au final) et la rédaction des réponses de la section F.A.Q. Elle sera finalement reprise sous le nom de la « rubrique du Dr Love » sur le site (<http://www.ainesansviolence.be/dr-love/>). Nous avons rempli ces objectifs en 5 réunions de travail de 3h chacune, une table ronde avec les cabinets des ministres concernés et beaucoup de travail en interne.

Rapidement, plusieurs difficultés sont apparues de notre point de vue.

La première et non des moindres, est que les jeunes ne consomment plus l'information et le net comme il y a 10 ans. Nous pensons que la campagne comme elle est pensée peut avoir un effet positif mais limité dans le temps. Pour le CPVCF il est évident qu'il faut une plateforme interactive, couplée à une présence assidue sur les réseaux sociaux et sur tous les médias consommés par les jeunes (Twitter, Youtube, Facebook).

La deuxième difficulté est venue d'une différence de lecture statistique avec un point qui nous a préoccupés très longtemps. Notre lecture des statistiques relève que même si les garçons sont majoritairement auteurs en mode majeur, il n'en reste pas moins vrai que cette majorité n'est pas aussi « écrasante » que dans les situations de violences entre adultes. Le reste du groupe de

travail ne nous rejoignait pas sur cet avis. Le débat qui s'en est suivi a finalement permis d'amener plus de nuances dans le contenu du site Internet.

La dernière difficulté tient du fait que le groupe de travail a dû rédiger les questions de F.A.Q. dans un langage jeune crédible. Le langage de nos réponses a également dû être adapté pour être compréhensible par la fourchette basse de la campagne (ados de 15ans). Malgré ces adaptations sémantiques, nous avons cherché à garder toutes les nuances et la mesure que nous souhaitions intégrer aux textes, un vrai travail d'équilibriste de la vulgarisation. Pour vérifier la cohérence de la démarche, nous avons « bêta-testé » nos textes dans une classe mixte de secondaire. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée ici de remercier Madame Baechelandt Anouk et les élèves de 3^{ème} technique sociale de l'institut De Mot-Couvreur pour avoir accepté de nous servir de cobayes. L'expérience a été plus que riche en enseignement et nous a permis de retravailler le contenu de la campagne une dernière fois.

Le groupe de travail a aussi insisté pour qu'un tutorial « comment effacer son historique » soit intégré à la campagne, afin que les jeunes qui le souhaitent sachent effacer toutes traces sur leur ordinateur de leur passage sur le site. Dans cette même logique, le groupe de travail a pensé à une page « Rescue ». Une page neutre d'erreur Internet s'affiche en un clic si le jeune est surpris alors qu'il ne le souhaite pas.

La campagne a été lancée le 25 novembre 2015 par deux des trois ministres concernés dans une salle de conférence de l'école supérieure St-Louis à Bruxelles. Lors de cette conférence de presse, les ministres ont insistés sur le fait que cette campagne fait partie du Plan d'action intra-francophone de 2014-2019 de lutte contre les violences. Elle est un moyen de lutte efficace contre les stéréotypes qui entourent les relations amoureuses. C'est aussi une occasion de mettre en lumière des formes de violences peu perçues par les jeunes comme la domination, la jalousie et le contrôle.

Notre participation à cette campagne a été très riche pour l'équipe Enfants. Nous en retirons beaucoup de satisfaction. Nous pensons que ses messages sont clairs et le visuel accrocheur et percutant pour le public jeune. Elle nous convainc de l'intégrer comme outil dans nos séances de sensibilisations à venir.

4. Projet de démarche d'évaluation qualitative (DEQ) 2014-2017

Thème : La démarche d'évaluation qualitative collective

Déclinaison : création d'une carte d'identité du secteur de l'aide aux justiciables

Le thème choisi était la démarche d'évaluation qualitative collective (travail en réseau). Il a été décliné en vue de la création d'une « carte d'identité » du Secteur de l'Aide aux Justiciables. Ce Secteur est composé de 4 asbl : Autrement bis, Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales, SLAJ-V et Sos Viol.

Dans la phase préliminaire obligatoire constituant le projet DEQ 2011-2013 : il était nécessaire aux 4 services d'entamer une démarche de connaissance et de reconnaissance mutuelle. Cette étape doit mettre en exergue nos points communs et renforcer nos complémentarités. Nous pouvons ainsi délimiter le champ d'application de nos compétences communes.

En juin 2014, un rapport final d'évaluation de la première période de la DEQ a été réalisé et a confirmé que le processus de reconnaissance sectorielle n'était pas terminé et que la DEQ 2014-2017 reprendrait l'approfondissement de cette thématique commune. Cependant cet élan a été quelque peu bouleversé par le transfert des compétences de la COCOF vers la FWB dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l'Etat.

Changements nécessaires à apporter à la DEQ suite à la 6^o réforme de l'Etat

La conséquence directe de ce changement de contexte est la réorientation des priorités dans l'agenda du projet de DEQ collective introduit en décembre 2013. Il s'agit maintenant de construire une position commune pour défendre les intérêts des SASJ bruxellois, tant au niveau du mode de financement que des missions.

Les quatre services sont impliqués au même titre par le transfert des compétences, il est donc pertinent de poursuivre une DEQ collective orientée vers les enjeux communs liés à ce nouveau contexte. Cependant, la notion de secteur à quatre services est appelée à évoluer vers un secteur élargi à 19 services répartis sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La DEQ collective se réoriente dans un travail collectif à quatre, coordonné, encore en 2014 et 2015 par la FdSS, en vue de penser et organiser le maintien d'une articulation avec le social/santé bruxellois et l'intégration à un ensemble plus large en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concrètement, du projet initial nous gardons les objectifs suivants :

- Groupe de travail et d'échanges sur la question du secret professionnel,
- Groupe de travail et d'échanges sur l'indépendance à l'égard de la justice,
- Groupe de travail et d'échanges sur la question du travail sous mandat

Ces 3 questions permettent aux services de développer leur position par rapport à des questions clés en lien avec le transfert. La nouvelle administration parle d'harmonisation, de cohérence et de synergies. Il nous est indispensable de définir notre philosophie de travail si travail en réseau, en partenariat, en synergie, il y a. Comment actuellement, travaillons-nous avec d'autres partenaires, partageons des informations, réorientons les bénéficiaires ?

Nous complétons avec les deux objectifs suivants :

Baliser un cadre de financement permettant d'au moins maintenir l'outil de travail existant ;
Baliser un ensemble de missions en adéquation avec les besoins des bénéficiaires.

B. SERVICE D'HEBERGEMENT EN MAISON D'ACCUEIL

1. Projet collectif et activités ponctuelles

1.1. Quelques chiffres

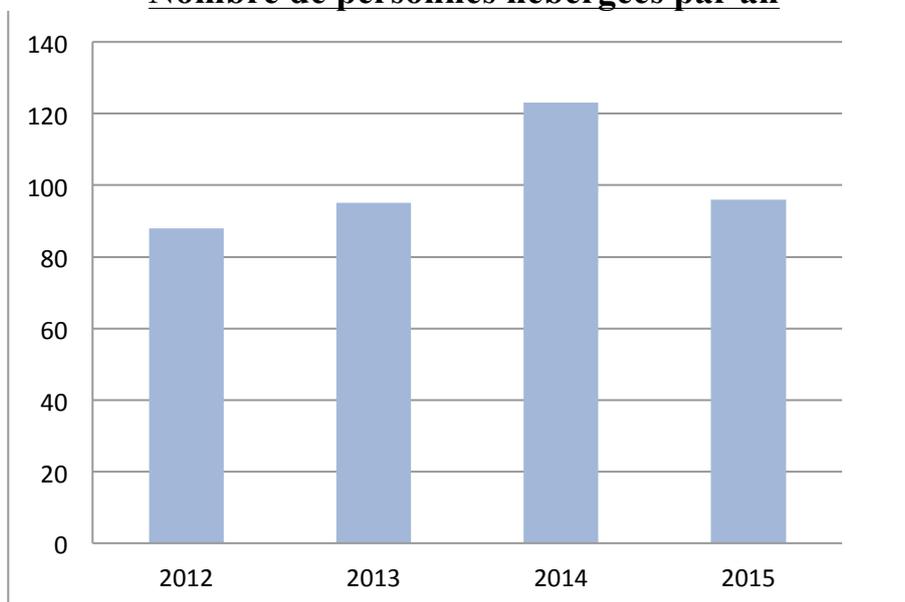
En 2015, nous avons hébergé 96 personnes dont 32 femmes et 64 enfants, ce qui représente un total de 11083 nuitées.

En 2014, nous avons hébergé 123 personnes dont 53 femmes et 70 enfants, ce qui représente un total de 9503 nuitées.

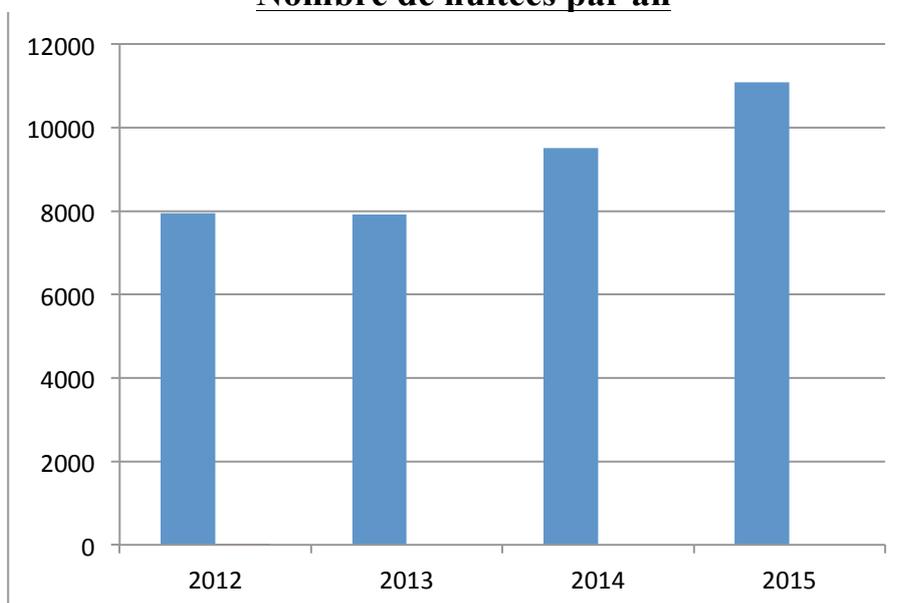
En 2013, nous avons hébergé 95 personnes dont 42 femmes et 53 enfants, ce qui représente un total de 7915 nuitées.

En 2012, nous avons hébergé 88 personnes dont 42 femmes et 46 enfants, ce qui représente un total de 7955 nuitées.

Nombre de personnes hébergées par an



Nombre de nuitées par an



Les chiffres nous indiquent une nette augmentation du total des nuitées en une année mais un nombre moins élevé de personnes hébergées dans le secteur hébergement. Le refuge et la Petite maison ont été occupés 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Les explications de l'augmentation des nuitées et la diminution du nombre de personnes hébergées est liée à plusieurs facteurs qui seront développés ci-après.

1.2. Présentation du service hébergement

Le Refuge a été créé en 1977. Il offre un accueil résidentiel temporaire à des femmes maltraitées par leur partenaire ou leur famille, seules ou avec enfant(s) (capacité de 24 lits). Il n'y a pas de limite d'âge pour l'accueil des enfants.

L'adresse confidentielle du Refuge permet aux personnes hébergées de trouver la sécurité et la tranquillité nécessaires pour se ressourcer.

La Petite Maison offre 10 lits supplémentaires au CPVCF depuis 2 ans.

Pour rappel, la Petite Maison est inaugurée le 27 janvier 2014. Cette nouvelle structure est une extension du Refuge. Elle se situe dans une commune bruxelloise. Son adresse est également confidentielle. La commune en question, désireuse d'offrir un lieu d'accueil aux femmes victimes de violences conjugales sur son territoire nous a associé à son projet en 2011 dès que son service logement a reçu l'accord de la PGV (politique des grandes villes) pour l'affectation de la maison qui allait porter ce projet. Les rencontres avec les partenaires politiques, les efforts de collaborations, les rédactions de rapport pendant deux ans ont permis au CPVCF d'obtenir le 30 décembre 2013 un agrément et les subsides pour 10 lits supplémentaires, de la Cocof. Cette structure d'accueil a pu aboutir également grâce à la générosité du donateur Monsieur Bellis.

La Petite Maison accueille des femmes avec (ou sans) enfants, victimes de violences conjugales et familiales (en ce compris les situations de mariage forcé si nécessaire) qui ont besoin d'un hébergement avec une adresse confidentielle.

1.3. Fonctionnement du Refuge

Les **demandes d'hébergement** sont traitées lors des entretiens d'accueil qui se font auprès de notre service d'aide aux justiciables. Nous l'appelons plus communément ; service ambulatoire ou bureau d'accueil qui se situe au 28, Boulevard de l'Abattoir à 1000 Bruxelles.

Quand un hébergement est demandé par la femme, nous évaluons plusieurs aspects mais essentiellement la dangerosité de la violence subie à son encontre ou envers ses enfants. En concertation avec l'équipe, certaines demandes sont inscrites prioritairement sur notre liste d'attente (tentative de meurtre, poursuite active du partenaire, exposition et récidives d'agressions graves, présences d'armes,...). Parfois nous orientons la femme vers une autre maison d'accueil, en province (domicile conjugal proche du refuge).

Il nous arrive également d'accueillir directement une femme au Refuge, s'il lui est impossible de passer par le service d'accueil de l'ambulatoire (séquestration, éloignement géographique trop important et contrôle permanent de l'agresseur...)

Pour les autres demandes, en attendant qu'une place se libère, nous voyons avec cette personne si elle peut compter temporairement sur d'autres ressources (amis, famille, centre d'accueil d'urgence, autres maisons d'accueil). Elle peut continuer à bénéficier d'un accompagnement psychosocial.

Ces deux dernières années, la liste d'inscription pour l'hébergement au refuge s'est allongée et le délai d'attente est de 2 mois en moyenne ce qui est considérable pour notre public. Nous remarquons que les autres maisons d'accueil sont préoccupées par ce même problème. Cette difficulté à rentrer en maison d'accueil est due à l'allongement des séjours des personnes

hébergées, il y a donc moins de « turn-over ». Mais plusieurs phénomènes sont liés à ces longs séjours :

La première explication est certainement l'offre insuffisante des logements privés à louer à Bruxelles et le coût de location. Nous constatons aussi que de nombreux propriétaires ont des attitudes discriminatoires envers les candidates locataires ; ils n'acceptent pas les personnes dépendant du CPAS, d'origine étrangère, avec des enfants, ne respectent pas la législation sur les baux et proposent des logements hors de prix,...

Les femmes qui sont déjà fragilisées par leur situation, se découragent de ne pas trouver un logement privé, elles ont l'impression qu'elles ne s'en sortiront pas et sont parfois prêtes à accepter n'importe quelle solution. Ces difficultés alourdissent la paupérisation et l'isolement de ces femmes.

Dans ces cas-là, nous proposons à la fin de l'hébergement au Refuge, une transition vers une autre structure d'accueil.

Depuis deux ans, les dix 10 lits supplémentaires concentrés dans La Petite Maison, permettent de répondre aux besoins des femmes qui n'ont pas trouvé de logement malgré leur recherche active ou celles qui ne sont encore prêtes à vivre seule. (cf. le cas de Barbara)

Enfin, nous recevons de plus en plus de femmes migrantes qui risquent de perdre leur titre de séjour quand elles quittent leur époux avant les 5 années de cohabitation exigée par la loi du regroupement familial. Des clauses de protection et certaines conditions leur permettent de ne pas perdre leur titre de séjour notamment ; des preuves de violences, de formation, de revenu d'intégration comme l'apprentissage de français.... que les mécanismes de violences (isolement, menaces, chantage aux papiers, empêchement d'aller chez le médecin, interdiction de suivre des formations ...) ne leur permettent pas de réunir. Pendant l'hébergement, certaines parviendront à maintenir leur séjour en récoltant ces preuves. D'autres femmes n'ayant pas trouvé d'emploi et/ou n'ayant aucune pièce prouvant la violence subie finissent par perdre leur revenu de remplacement, provisoirement accordé par le CPAS puisqu'elles ont perdu leur titre de séjour. N'ayant plus de ressources, elles ne peuvent plus s'acquitter des frais d'hébergement demandés par notre Centre. Sans ressource, elles ne savent pas trouver un logement. Pour d'autres, quand la régularisation est possible, cela prend un temps considérable et entraîne un allongement significatif de la durée d'hébergement.

Un certain découragement risque de s'installer du côté des personnes en difficulté ainsi qu'un sentiment d'impuissance chez les travailleurs qui ont l'impression de ne plus pouvoir remplir leurs missions, notamment celle de pouvoir accueillir une personne ou une famille en danger et qui nécessiterait une protection rapide.

1.4. L'accompagnement Adultes :

L'équipe accompagnement adultes soutient les femmes pendant et après leur hébergement dans un cheminement personnel qui leur permet de (re)trouver le respect de soi et davantage de confiance en leurs capacités personnelles, une meilleure connaissance de leurs besoins afin qu'elles puissent faire des choix plus justes pour elles-mêmes : séparation ou retour avec le partenaire sur de nouvelles bases, recherche d'une formation, d'un logement ...

L'équipe accompagnement adultes travaille avec la notion de référence.

Chaque référent travaille en étroite collaboration avec des personnes ressources de l'équipe. Un travail d'écoute et de soutien au quotidien est au cœur du suivi des personnes hébergées. Cette guidance sociale permettra à la femme d'être accompagnée dans les démarches administratives (allocations familiales, CPAS, mutuelle) ainsi que dans une guidance budgétaire. Elle est également soutenue dans les démarches juridiques qu'elle entreprend.

Parallèlement, avec un psychologue, un travail d'écoute aura lieu dans le respect de la demande de la personne, avec la possibilité pour certaines femmes d'entreprendre un travail plus approfondi sur elles-mêmes afin de mieux comprendre les mécanismes de la violence et le sens des événements douloureux qu'elles viennent de vivre.

Accompagnement de Barbara au Refuge :

Barbara est hébergée seule, depuis près d'un an dans notre maison d'accueil. Elle est âgée de 58 ans. Nous avons choisi cette situation car elle reflète bien la complexité de notre intervention et l'importance de la prise en charge multidisciplinaire des femmes victimes de violence conjugale.

Barbara s'est présentée la première fois dans nos services le 12 mars 2015. Elle a obtenu un rendez-vous en urgence à la demande d'un service de police suite à une tentative d'assassinat de la part de son mari en date du 11 mars 2015.

Lors de ce rendez-vous, Barbara est en état de choc. Elle est fortement confuse dans ses propos et la peur se lit sur son visage. Durant l'entretien, nous constatons qu'elle présente des signes de dissociation, fréquemment observés chez les personnes ayant vécu un traumatisme.

A certains moments, Barbara semble raconter l'histoire d'une tierce personne. A d'autres, elle prend conscience de ce qu'il s'est réellement produit et ce à quoi elle a échappé. C'est alors que son visage se fige et que la terreur transparaît. Physiquement, Barbara est très marquée. Nous observons de multiples traces de coups et tout son corps semble présenter des séquelles.

Barbara nous explique qu'elle est mariée depuis 2007 et que son couple allait parfaitement bien jusqu'au mois de janvier 2015. Elle est partie pour les fêtes de fin d'année en Pologne, son pays d'origine, voir ses filles, issues d'un premier mariage.

A son retour, son mari avait changé de comportement. A plusieurs reprises, il a quitté le domicile conjugal durant une à plusieurs semaines, sans donner de nouvelles.

Pour éviter les conflits, Barbara évitait de lui poser trop de questions. Monsieur a également tenté d'acheter une nouvelle voiture en imitant la signature de son épouse.

Barbara nous raconte, avec angoisse, les événements du 11 mars : la tentative d'empoisonnement, les coups, les étranglements, les tentatives de noyade. Pendant de longues minutes, elle a vu la mort de près et a bien cru que sa dernière heure était arrivée. Elle ne parvient pas à comprendre comment il est possible qu'elle soit encore en vie et semble traumatisée par ce qu'elle a vécu.

Suite à ce premier entretien, nous prenons la décision d'accueillir Barbara dans notre maison d'accueil à adresse confidentielle. Elle doit cependant retourner à l'hôpital pour obtenir ses résultats d'analyse et sera finalement hospitalisée jusqu'au 17 mars 2015. Nous l'hébergeons donc depuis cette date.

En ce qui concerne son mari, il est directement placé en détention. Il y restera durant deux mois et sera libéré sous conditions en l'attente du procès. Barbara et nous-mêmes serons informés tardivement de cette sortie suite à un appel téléphonique de Monsieur qui nous informe qu'il a reçu du courrier pour son épouse.

Durant les premiers mois de l'hébergement, Barbara est en état de stress aigu et est particulièrement angoissée. Elle a des souvenirs répétitifs et envahissants des événements et tente d'imaginer ce qu'il se serait passé si elle avait adopté telle ou telle attitude. Son comportement nous laisse à penser qu'elle présente un trouble de stress-post traumatique assez grave.

Rapidement, nous mettons en place avec elle un suivi médical régulier avec un médecin de la maison médicale avec laquelle collabore notre institution, Barbara refusant catégoriquement de consulter un psychiatre. Elle préfère en effet tout centraliser chez un médecin généraliste. Un traitement antidépresseur est instauré.

Barbara a de grosses difficultés à se concentrer et à gérer toute l'organisation pratique des imprévus qui se présentent à elle.

En effet, au-delà de la tentative de meurtre dont elle a été victime, les conséquences de la séparation soudaine sont contraignantes. Barbara doit vider l'appartement conjugal et louer un garde-meuble pour y entreposer ses affaires. Elle se retrouve alors confrontée aux enfants et aux frères de son mari qui, dans un premier temps, semblent vouloir la ménager mais qui, finalement, se montrent revendicateurs à de nombreux niveaux.

Nous prenons conscience du fait que Barbara manifeste envers eux la colère qu'elle ressent suite à ce qui lui est arrivé. Elle ne parvient pas à se concentrer sur les questions pratiques, cherchant sans cesse à comprendre les motivations de son époux. Ceci la rend fort agressive.

Nous intervenons dès lors en tant que tiers pour l'organisation des modalités pratiques. Nous rencontrons la belle-famille de Barbara à plusieurs reprises et avons des contacts téléphoniques réguliers tant avec eux qu'avec la propriétaire de l'appartement.

De plus, les séquelles physiques et psychologiques ne permettent plus à Barbara d'exercer son activité professionnelle. Cette dernière doit donc voir le médecin fréquemment, passer son dossier en incapacité de longue durée auprès de la mutuelle et se rendre aux visites du médecin conseil. Ceci a une incidence certaine sur ses revenus financiers.

Nous passons énormément de temps à tenter d'offrir à Barbara une atmosphère sécurisante. Nous avons avec elle de longs entretiens durant lesquels elle ressasse les mêmes questions. Elle tente sans cesse de se remémorer l'ensemble de sa vie conjugale et principalement les dernières semaines de celle-ci. Elle cherche à comprendre ce qu'elle a fait pour mériter cela.

Plus que des réponses, que nous ne sommes bien entendu pas en mesure de lui fournir, nous lui accordons de longs moments d'écoute et de présence bienveillante.

Barbara est, comme toute personne traumatisée, très méfiante. Elle voudrait tout contrôler. Nous passons donc beaucoup de temps à l'accompagner dans ses démarches (avocat, médecin-conseil, mutuelle, etc.) car tout est extrêmement anxiogène et la désorientation qu'elle présente ne lui permet pas de se fixer des repères.

Nous l'accompagnons également pour tout le volet juridique. Il y a d'une part la procédure de divorce et d'autre part une constitution de partie civile par rapport aux poursuites correctionnelles à l'encontre de son mari.

Vu sa confusion, il est très difficile pour Barbara de dissocier les deux procédures.

En ce qui concerne le divorce, le juge de la famille propose un divorce par consentement mutuel. Les avocats des deux parties refusent cette proposition et il est demandé que les torts de monsieur soient reconnus. Barbara est tellement effrayée à l'idée que son statut de victime ne soit pas reconnu que cela occulte toutes les explications que nous lui donnons et qui, finalement, vont dans le même sens que ce qu'elle demande. Elle ne supporte pas bien le fait que Monsieur ait été libéré, ne parvient pas à comprendre qu'il sera jugé ultérieurement, en correctionnelle. Elle semble avoir besoin de réponses et de dédommagements immédiats.

Il est difficile pour Barbara d'accepter les délais imposés par la justice en ce qui concerne le volet pénal et cela réactive constamment son angoisse.

Nous lui expliquons donc très fréquemment les procédures et ce qu'il se passe. Nous devons être attentifs à coordonner nos explications car Barbara questionne tous les membres de l'équipe afin de tenter de se rassurer. Désireux de rester cohérents, nous abordons sa situation de manière hebdomadaire en réunion d'équipe et décidons de centrer Barbara en la renvoyant de manière privilégiée vers la personne référente de son dossier.

Après plusieurs mois, Barbara commence à prendre ses marques dans la maison d'accueil et dans les contraintes de la vie quotidienne qui résultent de son agression. Nous découvrons alors une personne plus ouverte, moins agressive, qui commence à accepter qu'il est nécessaire qu'elle prenne soin d'elle-même et que sa reconstruction sera longue.

C'est dans ce sens que Barbara accepte enfin, après multiples propositions, d'entamer un suivi psychologique adapté à son stress post traumatique. L'infirmière de notre équipe trouve donc les coordonnées d'un psychologue spécialisé en thérapie brève et en EMDR.

L'EMDR « Eye Movement Desensitization and Reprocessing (Shapiro) »

Nous avons eu l'occasion de rencontrer le thérapeute de Barbara. Nous nous sommes intéressés à la technique utilisée et à son aspect judicieux dans le cadre de la problématique que présente Barbara.

Son thérapeute estime que « son cas est un cas typique d'utilisation du EMDR. Ce n'est pas un traumatisme très ancien. Pour quelqu'un qui a vécu un évènement aussi soudain et dramatique qu'une tentative d'assassinat, le cerveau pré-frontal n'a pas le temps de comprendre et l'information va donc directement dans le cerveau primitif où se trouve l'hypophyse. Les productions de neuro-transmetteurs habituels qui permettent de réguler les informations ne sont plus opérationnelles et elle a donc des réactivations constantes. Elle a constamment des flash-back, des cauchemars, est tout le temps sur le qui-vive, car le moindre geste, la moindre personne qui ressemble à l'auteur de l'agression alerte immédiatement le niveau physiologique. Il y a quelque chose de particulier dans cette situation ci. Barbara s'est quand même défendue. C'est un petit avantage car elle n'a pas été seulement sidérée face à la situation. Un facteur aggravant est qu'aujourd'hui cet homme est libre et la menace subsiste donc.

Il est important de créer un lieu de sécurité avec la personne. Il faut un lieu qui soit rassurant. Il ne faut pas qu'il y ait un risque d'intrusion de personnes malveillantes. Barbara a choisi un lieu et l'a vraiment intégré. Elle l'utilise très bien. Elle fait sa part du boulot et est réellement en co-thérapie. Elle dit qu'elle va se battre...

On ne sait pas estimer la durée de la prise en charge. C'est plus facile dans le cadre de traumas simples que de traumas complexes. »

Rapidement, Barbara adhère à ce soutien et rencontre dorénavant son thérapeute de manière hebdomadaire.

Même si elle semble s'apaiser, chaque changement est déclencheur de beaucoup de stress. Nous remarquons par exemple que les convocations aux diverses audiences ou chez le médecin conseil sont source d'anxiété et Barbara replonge dès lors dans les mêmes schémas de recherche de réassurance auprès des membres du personnel.

La fragilité psychologique que présente Barbara est donc encore bien présente.

Barbara est fort isolée en Belgique et semble s'être énormément attachée aux membres du personnel de notre institution. Elle recherche la présence de chacun d'entre nous, participe à quasiment toutes les activités qui sont proposées et soutient énormément les autres femmes hébergées et leurs enfants. Nous constatons que Barbara prend une place importante dans la maison d'accueil. Elle se montre accueillante et attentive aux autres.

Barbara a cependant d'excellents liens avec ses filles, beau-fils et petits enfants, qui vivent en Pologne. Ils lui sont d'un grand soutien, l'accueillent durant les congés chez eux et viennent en Belgique afin de la soutenir dans les moments difficiles tels que les audiences.

Habituellement, nous hébergeons les femmes durant 6 mois, avec la possibilité éventuelle de prolonger cette période en les accueillant dans notre seconde maison d'accueil où sont hébergées les personnes les plus autonomes. Dans le cas présent, cela va faire 1 an que Barbara est accueillie chez nous et nous sommes bien conscients que cet hébergement reste nécessaire car il lui apporte de la sécurité et du soutien au quotidien. Nous sommes donc confrontés à la nécessité d'assouplir le délais d'hébergement et de travailler un projet plus spécifique.

Cela fait plusieurs mois que nous abordons avec Barbara l'idée d'être transférée dans notre seconde maison. La première fois que nous lui avons proposé cela, nous avons réalisé qu'il était en fait trop tôt pour elle et avons fait marche arrière. Petit à petit, l'idée commence à mûrir dans son esprit et nous envisageons de la déménager dans les prochaines semaines.

Ce changement de lieu de vie va, nous l'espérons, permettre à Barbara de retrouver plus d'autonomie tout en restant entourée. En effet, dans cette maison, la capacité d'accueil est moindre qu'au refuge et le personnel n'y est présent qu'une à deux fois par semaine. Dès lors, nous pourrions travailler avec Barbara un projet pour son futur.

Nous avons évalué le séjour de Barbara avec elle afin d'avoir son ressenti sur notre prise en charge et sur l'évolution de sa situation personnelle.

Elle nous remercie sans cesse de lui avoir apporté de la sécurité et « des soins ». Barbara estime que seule, elle ne s'en serait pas sortie.

Au niveau de sa santé, les choses restent fort compliquées, elle ressent toujours les séquelles de son agression.

Pour Barbara, cela serait une bonne chose de continuer à être hébergée. Elle nous voit (ainsi que les autres femmes) comme « une famille ». A long terme, elle souhaiterait s'installer dans un appartement mais elle estime que c'est encore trop tôt. Barbara préfère attendre d'avoir la force suffisante. Elle sent en effet qu'elle « replonge » encore très fréquemment. Elle nous fait part d'une fragilité encore omniprésente.

Barbara souhaite qu'on continue notre suivi comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Elle estime avoir encore besoin de tout cela et elle voit les choses évoluer petit à petit.

En ce qui concerne sa prise en charge spécifique par son thérapeute, Barbara trouve que cela l'aide beaucoup. Elle sent qu'elle se laisse moins aller qu'auparavant.

Pour conclure, il apparaît que la majorité des personnes que nous accueillons, consécutivement à une crise, présentent, à plus ou moins grande échelle, les symptômes du traumatisme: confusion, méfiance, insécurité, baisse de l'estime de soi-même, peur, colère, etc.

Notre priorité est donc, outre l'accueil bienveillant et empathique, d'installer, autour de ces personnes, un cadre sécurisant. Tout comme Barbara, beaucoup de femmes victimes de violences conjugales refusent au début un quelconque accompagnement psychologique au sens strict du terme. La possibilité d'accomplir, au sein même du refuge, un travail psycho-social permet fréquemment d'être précurseur d'un travail plus en profondeur.

Le caractère convivial de la structure d'hébergement nous aide également à accentuer cette ambiance sécurisée.

La prise en charge administrative est nécessaire en urgence. En effet, ces femmes arrivent avec un passif important et les conséquences sont souvent sous-estimées par elles. Lorsqu'elles prennent conscience de la complexité de leur situation, elles sont submergées et ne parviennent plus à organiser les démarches de manière efficace. L'accompagnement personnalisé est donc indispensable. Cela permet également d'instaurer une relation de confiance avec les différents membres de l'équipe.

Quant au suivi judiciaire, nos connaissances tant au niveau civil que pénal ou encore en droit des étrangers, nous permettent d'expliquer, de manière simple et répétée, les possibilités qui s'offrent à la personne.

Enfin, le fait de travailler en équipe pluridisciplinaire, permet de disposer d'un réseau très élargi et d'orienter les femmes de manière extrêmement personnalisée. Il est en effet impératif de pouvoir travailler en réseau afin d'anticiper le post-hébergement des personnes que nous accueillons.

1.5. Volet santé :

L'OMS qualifie les violences conjugales comme un problème de santé prioritaire...

Au moment de l'hébergement des femmes et des enfants, une attention est prêtée à l'aspect santé.

Beaucoup d'entre elles n'ont pas de médecin généraliste, ni de gynécologue, elles utilisent les gardes d'hôpitaux. Dans le quotidien de la vie au Refuge on retrouve les plaintes suivantes : troubles du sommeil, troubles alimentaires, migraines, vertiges, fatigue, anxiété, dépression, palpitations, douleurs diffuses... Souvent, elles sont sous anxiolytiques, antidépresseurs ou somnifères.

L'accent sera mis pour les femmes sur :

D'une part :

- L'importance du rôle d'un médecin généraliste.
- L'orientation vers une maison médicale à la fin de l'hébergement.
- L'explication sur différentes médications.
- L'importance d'avoir un gynécologue (contraception, dépistage du cancer du col de l'utérus et du cancer du sein...).
- L'information à propos du Sida et les infections sexuellement transmissibles.
- L'importance de l'hygiène de vie (alimentaire, sommeil...).
- L'importance de l'activité physique qui tend à diminuer l'anxiété (matériel mis à leur disposition).
- La participation aux ateliers de massage/relaxation proposés.

Il est à noter que les douleurs ont tendance à diminuer au Refuge car les femmes se sentent en sécurité.

Ce qui confirme que ces plaintes sont liées à une situation de tension nerveuse où la peur et l'angoisse sont toujours présentes.

On peut s'inquiéter, vu le jeune âge de ces femmes, que ces plaintes à long terme puissent entraîner des pathologies chroniques.

D'autre part :

- *Une collaboration existe depuis des années avec le planning familial des Femmes Prévoyantes socialistes.* Les femmes du secteur hébergement bénéficient 3 fois par an d'une séance d'information sur la contraception, le sida et les différents services proposés dans un planning.

En individuel, l'accent est mis sur le sida et les infections sexuellement transmissibles.

Il est à noter qu'un certain nombre de femmes demande à faire un test du sida.

Elles sont orientées vers le centre Elisa à l'hôpital César de Paepe où le test se fait d'une façon anonyme et gratuite.

L'accent pour les enfants sera mis sur :

- L'importance d'une consultation une fois par an chez un pédiatre
- Le suivi ONE
- La consultation chez le dentiste une fois par an
- La nécessité de faire une activité sportive

Chez les enfants, on peut retrouver des troubles du sommeil, des troubles alimentaires, pâleur, retard de langage, de croissance, agressivité, problème de concentration...

Nous constatons l'impact de la mise en place des différents Plans (PAN) Nationaux de lutte contre les violences faites aux femmes.

En effet, la formation des intervenants du secteur de la santé, qui sont souvent en première ligne, en fait partie.

Etudiant(e)s en médecine, élèves infirmier(e), élèves « sage femme » sont de plus en plus nombreux à venir pour un travail qu'ils doivent réaliser sur le terrain, en tant que personnel de soins face à des situations de violences intrafamiliales.

1.6. L'accompagnement Enfants :

L'équipe accompagnant les enfants hébergés au Refuge travaille au quotidien en collaboration avec les mères de ces enfants. Le travail de l'équipe enfants a grandement évolué depuis qu'elle existe. Elle n'a eu de cesse de questionner sa pratique. La notion d'enfants exposés est au centre de notre travail et guide nos interventions.

Depuis maintenant 3 ans l'équipe enfants profite de la rédaction du rapport d'activité pour faire un bilan objectif de sa pratique. Une bonne émulation de la part de son responsable, une dynamique de travail stimulante, une expérience croissante et une créativité sans bornes lui permettent de mettre sur pied des projets de plus en plus variés. Cette année l'équipe a décidé de mettre en lumière son pilier « Information et sensibilisation » en l'illustrant par un module de sensibilisation « Parlons d'Amour » et de détailler notre contribution à la campagne de prévention de dimension communautaire dans le chapitre précédent, actions de formation nous avons également choisi développé le volet « Conseil des Enfants » ci-dessous.

Bien consciente que le passage au Refuge est une étape, l'équipe enfants se fixe deux objectifs : permettre à l'enfant de retrouver une place d'enfant et ensuite favoriser son autonomie et celle de chaque membre de la famille pour préparer au mieux son départ.

Pour accomplir ces objectifs ; « cinq piliers » guident la pratique de notre travail journalier.

Cinq piliers de travail :

La sécurité :

La sécurité a toujours été notre préoccupation majeure.

Pour s'épanouir, quelque soit son âge, un enfant a besoin de cadre sécurisant. Dans une famille où il y a de la violence conjugale, ce cadre peut voler en éclats à n'importe quel moment, et pour n'importe quelle raison.

On peut faire un parallèle entre le développement psychique et physiologique d'un enfant dans une situation de guerre civile et celui d'un enfant qui est exposé à la violence conjugale. Une récente étude américaine indique que 60% des enfants exposés aux violences conjugales et

familiales présente un syndrome de stress post traumatique complet. Le besoin de sécurité est fondamental. Nous prenons pour témoin Maslow et sa célèbre pyramide, l'insécurité place les enfants dans un mode « survie ».

Ce « mode survie » les oblige à développer toute sorte de comportements, de positionnements et stratégies. La somme des symptômes possibles chez ces enfants rend le travail des professionnels très difficile (dépression, anxiété, hyper vigilance, énurésie, encoprésie, repli sur soi, déscolarisation, angoisse de séparation, agressivité, reproduction de la violence,...).

Notre travail avec ces enfants consiste à les faire évoluer dans un cadre rassurant. Il dénonce toute forme de violence vis-à-vis de soi-même ou d'autrui. Nous remarquons que les enfants apprennent rapidement à laisser de côté ce mode de survie qu'ils ont dû adopter pour évoluer vers un mieux-être.

L'observation :

Notre deuxième pilier est l'observation de l'enfant dans son environnement : l'interaction qu'il adopte avec sa propre famille, les autres enfants et leurs familles, les intervenants de la maison d'accueil, comment il occupe l'espace, comment il prend sa place....

L'observation est un outil capital pour l'équipe. Le Refuge et son aspect communautaire est un formidable champ d'observation. L'attitude des enfants au quotidien dévoile régulièrement des symptômes et mécanismes de défense et de protection mis en place par ces enfants exposés à la violence conjugale. L'observation nous permet, alors, d'adapter nos réponses et de mieux envisager des pistes de travail pour chacun d'eux.

L'information et la sensibilisation :

l'équipe enfants consacre une partie de son travail à sensibiliser les jeunes à la violence conjugale et familiale et à ses conséquences, que ce soit dans le quotidien de la vie du Refuge, au cours du conseil des enfants, ou à l'extérieur, dans les classes d'écoles secondaires,(cf. action de formation) Notre but est d'ouvrir le dialogue et de donner des clés aux jeunes pour ne pas tomber dans le piège des stéréotypes de genres qui établit des relations basées sur des rapports de force. Nous les encourageons à choisir des relations qui se construisent sur le respect et l'égalité, et qui s'ouvrent vers une relation de couple harmonieuse et épanouissante.

La relation mère-enfant :

L'exercice du rôle de parentalité de la victime est souvent mis à mal par l'auteur de violence conjugale. Notre mission est de permettre aux mamans de reprendre les rênes d'une famille en reconstruction. C'est pour cela que l'équipe s'emploie à la renforcer dans son rôle de mère dans l'espoir d'une résilience pour elle et pour ses enfants. Depuis son premier jour au Refuge, la maman reste au centre de toutes les décisions prises pour ses enfants tout en tenant compte que ces mères sont des femmes qui peuvent encore être aux prises avec leur conjoint et traverser une période douloureuse et compliquée.

L'estime de soi :

Plus qu'un pilier, il s'agit d'une des finalités poursuivies.

On la retrouve en filigrane dans tous les aspects de notre travail. Nous savons qu'il ne s'agit ici que de l'amorce d'un mieux-être, un pas vers l'estime de soi.

Pour les enfants du Refuge, c'est prendre le risque de laisser de côté leur « mode survie » et d'arriver au minimum à retrouver une place d'enfant.

Moyens mis en œuvre :

Un espace de travail :

Il s'agit de trois locaux dédiés exclusivement aux enfants, à l'équipe et aux activités : deux salles de jeux (une au Refuge, une à la Petite Maison) et un atelier.

Les salles de jeux sont des espaces modulables pour des jeux libres ou dirigés, une garderie et un espace de nursing.

Les enfants ont accès à une bibliothèque bien fournie en livres pour enfants, romans et bandes dessinées.

L'atelier est un espace dédié à la création, l'expression concrète, une école de devoirs, aux jeux de société et au groupe de paroles. Il nous arrive souvent d'utiliser l'atelier pour des entretiens avec les familles.

Nous bénéficions d'un accès Internet ouvert aux enfants. Les éducateurs ont eu à cœur de rassembler d'autres sources de documentation et ouvrages de références.

La notion de référence :

Depuis un peu plus d'une quinzaine d'année, l'équipe travaille sur le principe de la référence.

Quatre éducateurs sont chargés du suivi de deux ou trois dossiers chacun. Chaque dossier représente une fratrie. Si toute l'équipe y a accès et a comme mission de le compléter, le référent veille à la coordination de la prise en charge et à sa mise à jour régulière. Le référent est un contact particulier qui aborde la famille hébergée dans sa globalité. Il va permettre à la famille d'avoir une personne-ressource au sein de l'équipe mais aussi d'avoir un soutien, un représentant des intérêts, de la parole de l'enfant dans les diverses sphères de sa vie, telles que l'école, le CPMS, le SAJ, le SPJ,... Il va permettre la construction de réseau autour de la famille. Il a également pour mission d'élaborer et de présenter les principales pistes de travail proposées à l'équipe.

Le référent expliquera à l'enfant et à sa mère le projet spécifique de l'équipe enfants qui laisse ou replace la mère au centre de l'éducation de l'enfant. Il est le garant de la cohérence des interventions dans le dossier. Il évaluera le degré d'exposition de l'enfant aux violences conjugales et proposera un suivi individualisé et adapté.

La garderie et le soutien aux devoirs :

Concrètement, afin d'aider les mères à prendre du temps pour elles-mêmes et d'effectuer leurs démarches, une garderie est prévue tout au long de la semaine. Les éducateurs sont également présents le matin, au retour de l'école et le soir pour amener un soutien aux mères et à leurs enfants. Cet encadrement est possible grâce aux subsides de l'ONE.

Des activités hebdomadaires :

Les activités permettent aux enfants de « sortir » tant au sens propre qu'au figuré, de leur quotidien.

Elles sont une opportunité pour eux de découvrir et de s'émerveiller. Elles sont d'une part une occasion formidable de travailler sur la relation mère/enfants, d'autre part, elles permettent aux

apeuré, honteux, joyeux, fier, en sécurité, soulagé), la représentation familiale, la sexualité, la découverte de son corps, l'image de soi, la culture et les différences, l'estime de soi, le terrorisme et l'expression de la colère. Certains de ces thèmes sont régulièrement ramenés lorsque le groupe change. En effet, ce groupe est ouvert et se modifie au gré des arrivées et départs des familles au sein de la maison. Nous prenons le temps d'aborder avec le groupe ces divers changements.

Un des thèmes récurrent est « ma maison ». Dans ce thème, nous évoquons l'ancien logement des enfants, ce qu'ils aimaient dans celui-ci, ce qu'ils apprécient au Refuge. Souvent, nous constatons que les enfants ont des difficultés avec la vie en communauté (conflits entre adultes et/ou enfants, difficultés en lien direct avec le fait de vivre à plusieurs dans un espace « restreint », la tristesse des « autres qui partent » et difficulté d'intégrer ceux qui arrivent). Cependant, au final, les enfants et adolescents considèrent la communauté comme une force, une source de bienveillance, de lien et de solidarité.



Les outils d'expression de ces nombreux thèmes sont variés. Brainstormings, peintures individuelles ou collectives, collages, photo-langages, utilisation des cartes « émotions », partages, débats et réflexions, témoignages... Le conseil est un espace où la parole est ouverte, dans le respect de chacun. Celle-ci est encouragée et soutenue mais pas obligatoire. En début et en fin de conseil, le groupe, lorsqu'il est composé de jeunes enfants, est toujours accompagné de « Monsieur Chat ». Monsieur Chat est une peluche marionnette visant à mettre en valeur la parole de chacun. C'est Monsieur Chat qui s'adresse alors au groupe grâce à la voix de l'enfant. Il est un moyen d'oser dire ce que l'on ne peut dire soi-même.

Il nous paraît toujours essentiel de permettre aux enfants de se réunir entre eux. Il s'agit d'une occasion privilégiée pour échanger ensemble, aller à la rencontre des idées, comportements et réflexions des uns et des autres. Autre détail important, il s'agit d'un moment que les enfants



peuvent passer sans leur maman. Dès lors, le dialogue prend souvent une toute autre tournure que dans le quotidien. En effet, face aux intervenants avec qui se lie progressivement un lien de confiance, les enfants et ados peuvent exprimer leurs craintes et questionnements les plus secrets.

Souvent, la violence, le papa et d'autres sujets encore sont tabous au sein de la famille.

La mère quitte le domicile conjugal afin de protéger ses enfants et, dès lors, considère qu'ils sont « sauvés » et ne ressentent aucune forme de souffrance ou de mal-être. Aussi, nombreuses sont les mamans qui, au domicile, « cachent » la violence conjugale à l'enfant (« il dormait toujours, il était dans sa chambre, il n'entendait pas... »), tentant de le préserver. Il leur paraît dès lors impensable que l'enfant ait pu, lui aussi, vivre la violence, le climat de terreur, développer des symptômes et stratégies...

Le Conseil des enfants est un endroit qui leur permet de déposer ce vécu, la souffrance passée et présente. Les intervenantes accueillent les pensées de l'enfant dans une démarche de travail de groupe. Les enfants réunis peuvent développer leur réflexion, leur esprit critique et tenter de donner un sens aux violences vécues et au départ du logement familial. Entendre le vécu des autres ouvre la porte à l'écoute des émotions d'autrui mais également de leurs propres émotions. Dans cette atmosphère particulière d'écoute, de bienveillance, de respect et de partage, chacun peut trouver le courage et la force de s'exprimer sur les choses qui le touche, parfois profondément.

Accompagnement de Mylène et ses trois filles :

Mylène a quitté le domicile conjugal avec ses trois filles âgées de 10, 9 et 4 ans suite à un contexte de violence conjugale. Celle-ci a des difficultés à accepter la souffrance endurée par ses filles suite à ce départ précipité. Dans cette situation, les enfants ont peu été confrontés à la violence existant entre leurs deux parents. Dès lors, dans un premier temps, il leur est extrêmement difficile de comprendre ce qui les amène et comment prendre une place au sein du « Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales ». L'incompréhension prend place, le manque de leur second parent augmente de jour en jour.

La maman ne souhaite pas maintenir de contacts entre ses enfants et leur père. Plus encore, elle décide de nier son existence, de « l'oublier » et invite ses filles à en faire de même. Celles-ci n'ont plus le droit de parler de leur papa en présence de leur maman, elles ont rapidement l'obligation de ne plus en parler tout court. Cette situation est particulièrement anxiogène pour l'ensemble de la fratrie qui avait un lien très fort avec le papa.

Nous avons tenté de travailler avec la maman cette difficulté. Difficilement accessible vis-à-vis de sa propre souffrance et de son histoire personnelle, madame ne semble pas parvenir à entendre la douleur que vivent ses enfants dans cette situation.

Lors du Conseil, les filles ont pu exprimer leurs émotions ressenties dans ce contexte. Colère contre maman, contre papa, tristesse, sécurité ou amour, les outils utilisés leur ont permis d'aborder ces questions, d'être entendues dans leurs doutes et réflexions, dans leurs incertitudes, leurs angoisses mais enfin et surtout dans leurs besoins. Nous nous sommes engagés, avec l'accord de la maman, à permettre aux enfants d'appeler leur père à raison

d'une fois par semaine.

Nous avons également entendu la demande du groupe de peindre les murs de la cour. A cette occasion, un mercredi après-midi, les filles ont pu remplir les murs de diverses couleurs et y graver, à leur initiative, les inscriptions « PAPA », « MAMAN ». En effet, même si l'existence du papa dans la vie et dans l'histoire des enfants est souvent tue et taboue lors de leur arrivée au Refuge, nous avons conscience de l'importance que ceux-ci ont pour les enfants. Tout comme il ne suffit pas d'un jour pour oublier son vécu difficile, la maman et le papa garderont toujours une place dans l'histoire et le cœur de l'enfant.

Au fil de l'hébergement, ces trois enfants ont pu trouver une place dans la maison et un sens à leur arrivée ici. Elles ont pu, chacune avec leurs ressources, développer leur réflexions, comprendre les nuances, développer leur autonomie et trouver de nouvelles ressources pour se construire.

Dans la réalité de terrain, nous sommes confrontés à plusieurs limites. Notre travail au quotidien dépend énormément des événements. Les gardes, audiences, urgences... ne nous permettent pas toujours de pratiquer le conseil des enfants. Aussi, il nous paraît essentiel qu'au minimum deux membres de l'équipe soient présents afin de permettre un conseil qui ait du sens. Nous nous appliquons cependant à donner lieu au conseil aussi régulièrement que possible. Nos autres limites se situent ensuite plus particulièrement dans la construction du groupe lui-même. En effet, la diversité des âges, des personnalités, des parcours et des violences vécues, des types de comportements, symptômes et stratégies, mais aussi les changements de groupe très fréquents, nous poussent à faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'une certaine souplesse. Nous tentons d'être disponible, à l'écoute et bienveillant avec chaque enfant, dans un cadre le plus serein possible.



L'équipe est motivée et regorge d'idées pour ce précieux moment qu'est le Conseil des Enfants. En 2015, nous avons constitué une « forêt » à l'aide d'une planche de bois. Très bientôt, chaque membre du conseil, mais aussi de l'équipe enfants au grand complet, pourra y accrocher son arbre personnalisé, symbole de son existence en tant qu'individu à part entière au sein du groupe. Nous aimerions permettre à chaque enfant de créer son arbre, afin de l'inviter à s'inscrire dans la vie de la maison et dans le groupe. Dès lors, chaque nouvelle arrivée au sein de la maison

amènerait un nouvel arbre dans la forêt. Chaque enfant dont l'hébergement prendra fin pourra aussi repartir avec son arbre, symbole de son passage dans nos murs, reconnaissance de son histoire.

Le follow-up :

Notre suivi ne s'arrête pas forcément à la porte de la maison d'accueil. A la clôture de chaque hébergement, nous proposons un suivi post hébergement à chaque famille. Nous restons disponibles par email ou par téléphone. Il peut s'agir de visite à domicile, d'aide dans des démarches, etc.....

La fête de St-Nicolas et la fête du printemps nous servent aussi à garder contact avec les familles qui le désirent.

Des collaborations extérieures :

Il est difficile d'énumérer ici les services avec lesquels nous collaborons habituellement sans mettre en péril le secret de l'adresse confidentielle de nos deux maisons d'accueil, mais ils sont nombreux : maisons médicales, centres de guidance, consultations ONE, deux écoles primaires francophones, une école fondamentale néerlandophone, deux AMO, un centre de psychomotricité relationnelle... Nous faisons aussi partie de deux coordinations sociales. Notre travail serait moins efficace sans leur précieuse aide.

Dons et bénévoles :

Nous sommes régulièrement soutenus par de généreux donateurs. Grâce à leur intervention, nous pouvons organiser notre fête annuelle de St-Nicolas avec succès, ainsi que toutes les activités extraordinaires comme par exemple nos camps de vacances.

Nous recevons régulièrement des dons de vêtements, de jouets, jeux de société ou de matériel de nursing.

Encore une fois cette année les sponsors et l'équipe ont été au rendez-vous pour l'édition 2015 de la Saint Nicolas. Chose remarquable, c'est la première fois que nous intégrions dans l'équipe d'animation des salariés d'une entreprise (UPS). Nous avons eu la grande joie de nous émerveiller devant les tours qu'un prestidigitateur bénévole.



Evènements et nouvelles réalisations en 2015 :

Cette année, a été choisi un « délégué », membre de l'équipe enfants, pour la Petite Maison (cf. fonctionnement de la Petite Maison).

Comme vous avez pu le constater les modules de prévention (adultes & jeunes) et le Conseil des enfants sont des projets pérennes.

Notre fête de Saint Nicolas a eu le plus grand succès auprès des femmes et des enfants.

Pour finir, nous sommes partis en camp 3 jours et 2 nuits à Villers-Sainte-Geotrude. Il s'agit de la finalisation d'un projet d'un an et demi en collaboration avec Solidarité Femmes La Louvière. Si c'était une grande première pour l'équipe de l'autre refuge, ça l'était aussi pour nous. En effet, c'est la première fois que nous partions avec les femmes. Au programme, jeux de connaissance, cuisine trappeur, chants au coin du feu, randonnée sportive, jeu de l'oie géant, soirée dansante, veillée et fil d'Ariane dans le noir complet (une vraie épreuve aussi bien pour les enfants que pour les femmes). Tout cela assaisonné à la sauce Halloween !



L'expérience restera longtemps dans les mémoires des femmes et des enfants. Même si le séjour était relativement court, les adieux furent poignants, preuve que l'esprit de groupe était bien présent. Nous voudrions remercier la direction pour avoir appuyé financièrement notre projet.

Projets pour 2016 :

Continuellement en recherche de nouveaux outils à proposer à notre public, l'équipe mettra son énergie dans la conception de 3 projets inédits cette année.

Atelier « Petit Pas » : Un endroit d'expression et de relaxation pour les enfants de 0 à 6 ans. Celui-ci se déroulera le mardi après-midi de 16h30 à 17h30 et sera animé par deux membres de l'équipe enfants. Chaque séance sera rythmée par différents moments : décharge physique (bouger, crier,...) et de moments de calme autour des jeux symboliques menés par l'équipe avec la complicité des enfants.

Au travers de cet atelier, les enfants auront l'occasion d'expérimenter :

- des jeux individuels ou collectifs
- des jeux de destruction / construction au moyen de blocs en mousse

Atelier Petite Enfance : une fois par semaine, cet atelier mettra l'accent sur la relation mère-enfant pour les tout-petits (zéro à deux ans et demi). Prendre le temps avec son jeune enfant, de lui parler, lui faire la lecture (en français mais aussi dans sa langue maternelle et de lui faire découvrir l'univers qui l'entoure (musique, jeux, et massage).

Sensibilisations : notre participation à la campagne « No Violence » de 2015 a réveillé en nous une ancienne conviction : la nécessité de réaliser nos sensibilisations dans toutes les écoles secondaires (au moins de la région de Bruxelles), tous réseaux confondus. Bien que nous soyons déjà présents dans une petite dizaine d'entre elles, l'asbl n'a ni le pouvoir ni les moyens d'assumer seule un projet de cette taille. C'est pourquoi en 2016 nous tenterons de mobiliser les pouvoirs publics afin qu'ils nous soutiennent dans la concrétisation d'un outil de sensibilisation pertinent, mais aussi qu'ils nous donnent les moyens d'aller à la rencontre de tous les jeunes du secondaire. ce projet est certes, ambitieux, mais cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan d'action national dont les régions et les communautés sont signataires.

1.7. Accompagnement de l'équipe logistique

Depuis toujours, nous avons à cœur d'héberger les femmes et les enfants dans un cadre chaleureux et convivial et de proposer aussi, une aide concrète (don de vêtements, de vaisselle, transport mobilier, aide pratique, ...)

Ces services ainsi que la maintenance, l'entretien, les travaux, l'aménagement, les achats, la récupération de meubles, vêtements, vaisselle sont assurés par l'équipe logistique.

Par sa présence quotidienne, cette équipe joue un rôle très important auprès des hébergées (accompagnement, traduction, proximité, disponibilité, ...).

Cette équipe participe pleinement à l'organisation de certaines fêtes et autres évènements comme cette année, l'inauguration de la Petite Maison, la fête de Saint Nicolas, la fête du printemps en préparant les repas et en aménageant les locaux pour la circonstance.

Ils assurent tous les mardis, un repas pour les femmes et les enfants hébergés.

1.8. Volet animations au Refuge

L'équipe animations collabore avec l'équipe enfants afin que les femmes puissent être disponibles pour des activités dont elles sont directement bénéficiaires.

Des animations sont organisées exclusivement pour les femmes hébergées du Refuge et de la Petite Maison.

Les mardis soir : rencontre autour d'un repas convivial organisé par l'équipe logistique

Les mercredis : sorties culturelles, théâtre, musée, activités créatives et récréatives, des séances de bien-être

Les jeudis soir : la réunion maison autour de thématiques variées

Les vendredis : des ateliers de vie socioprofessionnelle et d'initiation à démocratie et citoyenneté

Un jeudi par mois : un atelier couture

Un mercredi par mois : une promenade en plein air.

Au cours de certains ateliers créatifs, de loisirs, des sorties culturelles et des activités festives, les enfants rejoignent les mamans.

Le travail d'animations a pour objet principal la restauration de l'estime de soi, la rupture de l'isolement et la réinsertion sociale, trois aspects essentiellement touchés par la violence conjugale.

La constitution des groupes permet des rencontres, tisse des liens et développe des réseaux relationnels entre les femmes.

Certaines occasions telles que la Saint Nicolas, Halloween, le Carnaval (fêtées dans nos locaux) permettent à une centaine de personnes (femmes et enfants) de se réunir, d'échanger, de créer ou de maintenir le lien entre elles.

D'autres animations se déroulent à partir des locaux du Boulevard de l'Abattoir et rassemblent les femmes hébergées au Refuge et à la Petite Maison, les anciennes hébergées et celles accueillies en ambulatoire. Ce sont les ateliers d'ELLE. (Expression, Loisir, Lien, Evolution).

Beaucoup d'activités et de réunions se déroulent dans le cadre spécifique de l'Education Permanente et seront expliquées plus loin dans le rapport.

1.9. Fonctionnement de la petite Maison

Le projet collectif d'hébergement de la Petite Maison a été pensé et établi par l'équipe au complet.

La Petite Maison est l'extension au sens propre et figuré de l'hébergement des familles qui sont passées par le Refuge. Ces familles qui y sont dirigées ne sont plus dans la phase critique qui suit le départ du domicile conjugal mais elles sont encore vulnérables pour pouvoir vivre seules. Elles ont encore besoin d'un soutien social et psychologique et certainement, d'être encore entourées.

Le principe de vie communautaire est repris comme au Refuge, créant des liens de solidarité et de lutte contre la solitude.

L'hébergement a une durée de 6 mois, éventuellement renouvelable.

La présence sur place du personnel est plus légère qu'au Refuge.

Accompagnement Adultes

Une permanence sociale est assurée une fois par semaine mais les femmes peuvent rencontrer leur référent sur rendez-vous au sein de la Petite Maison ou au siège social. Une évaluation régulière avec la femme permettra de mesurer l'évolution de sa situation administrative, sociale et juridique, d'envisager une orientation vers une formation, des cours alpha. Le référent peut l'aider dans sa recherche de logement. Il fera également une mise au point par rapport à son séjour à la Petite Maison, la pertinence de renouveler le contrat ou d'arrêter l'hébergement si nécessaire.

Rappelons que le projet initial de la Petite Maison vise à entretenir une démarche de type « follow up ». Cette maison n'est pas un autre refuge mais bien un lieu nous permettant de prolonger le suivi vers une mise en autonomie progressive des personnes y séjournant. Dès lors, développer un réseau dans la commune nous permet d'orienter ces familles d'une façon plus juste et adéquate. À ce jour, nous avons pu mettre en relation les dames hébergées vers : différentes maisons médicales, maisons de jeunes, plannings familiaux. Prendre contact avec ces divers services, nous permet de sensibiliser les différents professionnels à la problématique de nos bénéficiaires afin de leur apporter un accompagnement plus adapté.

Un accompagnement psychologique est proposé au siège social pour continuer à soutenir la femme dans son travail personnel autour son vécu de violence conjugale, sur son projet d'avenir, ses craintes par rapport au danger qui peut encore exister, ...

Accompagnement Enfants

Un référent de l'équipe enfants a été désigné pour accompagner les mamans et l'enfant. Il s'y rend chaque mercredi matin avec le travailleur social. L'enfant est préparé au changement de lieu quand il est encore au Refuge avec le référent et la maman.

Les interventions commencées au Refuge continuent ; suivi scolaire, médical, SAJ, SPJ,...

Le référent peut aider la maman à inscrire son enfant dans le nouveau réseau existant : AMO, école des devoirs, maison de jeunes, initiative de loisirs, ONE, ...

Les rencontres avec la maman et l'enfant se font à la Petite Maison, éventuellement au siège social. Le référent travaille en collaboration avec l'équipe adultes.

Une garde enfants est assurée uniquement si aucune solution n'a pu être trouvée par la maman et seulement dans les cas très spécifiques (audience, problème médical, etc.).

Suivi par l'équipe logistique

Un jeudi sur deux, une personne de l'équipe est présente pour aider les femmes à organiser la vie pratique. A cette réunion est également présent un autre membre de l'équipe adultes pour ouvrir les discussions sur la vie en communauté, les soutenir à trouver des solutions en cas de conflits, pour écouter et entendre chacune d'entre elles dans le groupe sur des souhaits liés à la vie communautaire.

L'équipe logistique peut également encourager ou conseiller les femmes à propos des tâches qu'elles organisent déjà elles-mêmes au quotidien ; c'est-à-dire :

- Gestion des aspects domestiques : nettoyage, produits, lessives, vaisselle, ordre, repas
- Gestion de la salle de jeux, de la surveillance et de la garde des enfants
- Accueil des nouvelles dames et enfants qui arrivent, offrir quelque chose : thé, repas...

2. Réalisation en termes d'intégration sociale et professionnelle des personnes accueillies

Post-hébergement:

Nous proposons à chaque femme qui nous quitte et qui en fait la demande, un suivi pour elle et/ou ses enfants, soit au siège social Boulevard de l'Abattoir 28, soit à domicile.

Ce suivi est un prolongement des différentes démarches entamées au sein du Refuge lors de l'hébergement (CPAS, mutuelle, justice, emménagement dans un nouveau logement, ...).

Lors du départ, nous veillons également à mettre en place un réseau autour de la personne et/ou de la famille, composé de différents services.

Cette année, un quart de femmes hébergées, ont bénéficié d'un suivi post-hébergement.

Les interventions les plus sollicitées ont été: la mise en ordre administrative (inscription à la Commune, auprès d'une mutuelle, à une école, ...) et le suivi des paiements des pensions alimentaires et/ou des allocations familiales. Nous avons également poursuivi les accompagnements aux audiences et aux rendez-vous chez les avocats.

En quittant le Refuge certaines femmes recommencent tout à zéro, celles sans revenus et les femmes migrantes ne parlant pas le français ont besoin d'un accompagnement plus long et plus soutenu. D'autres craignent encore pour leur sécurité.

Il est important pour elles, de continuer notre travail de soutien tout en favorisant leur autonomie

Accompagnement de Bertha :

Durant l'été, nous avons accueilli Berta, une jeune Albanaise. Elle parlait peu le français et communiquait en Albanais ou en Italien. La barrière de la langue a été une difficulté supplémentaire dans son dossier. Grâce aux compétences linguistiques de l'équipe, cette dernière a été surmontée tant bien que mal. Berta était accompagnée de ses trois enfants, une fille âgée de un an et des jumeaux de trois ans et demi. Ils ont quitté la maison d'accueil « le Relais » afin d'intégrer notre structure plus adaptée à leur problématique. Il était primordial qu'elle et ses enfants soient en sécurité, son mari étant connu de la justice pour son agressivité et sa violence. A son arrivée, son mari avait un bracelet électronique. Malgré cela, elle ne se sentait pas en sécurité à Bruxelles et préférait aller à Liège pour se sentir rassurée.

Le mariage entre elle et monsieur a été arrangé par ses parents. Roger, plus âgé qu'elle, était un ancien collègue de son papa. Rapidement, Berta a été victime de violences aussi bien physiques que psychologiques et sociales.

Afin de ne pas inquiéter ses parents, Berta n'a pas voulu les informer de la violence que monsieur exerçait sur elle. Elle ne les a pas vus durant plusieurs années, car Roger refusait de les accueillir chez eux. N'ayant pas les moyens financiers pour le voyage, elle a donc petit à petit pris ses distances et n'avait que des contacts téléphoniques avec eux.

Elle a porté plainte à maintes reprises pour coups et blessures, mais cela ne changeait en rien le comportement de Monsieur. Au contraire, cela le rendait furieux. Les enfants ont été fort exposés aux violences. Cela a eu de grosses répercussions sur eux, tant au niveau de leur comportement que dans leur évolution personnelle. A trois ans, ses enfants ne parlaient toujours pas. Grâce aux différents rendez-vous médicaux organisés par l'équipe enfants, le neuropsychiatre ainsi que le psychologue ont diagnostiqué un retard de langage dû à un choc.

Durant son hébergement, l'équipe adulte l'a aidée dans les démarches administratives concernant sa mise en ordre de documents au CPAS.

Nous l'avons également appuyée dans la recherche d'un avocat pro deo. Dans un premier temps, elle a voulu prendre un avocat concernant la garde des enfants. Elle a préféré suspendre la procédure suite aux menaces de Monsieur. Ayant beaucoup de connaissances en Albanie, Roger se serait servi de ses contacts pour faire peur à sa famille.

Monsieur a suivi Berta et son amie alors qu'elle se rendait à la maison médicale. Il s'en est pris à cette dernière, lui a donné des coups de pieds, des coups de poings, ... Berta a eu très peur pour elle et son amie. A ce moment elle a pris conscience que pour la sécurité des enfants, elle se devait de retourner chez l'avocate. Sa famille finirait par comprendre que ses enfants passent avant tout. Elle a donc relancé la procédure.

Notre équipe a été présente pour la soutenir dans ces épreuves qui étaient fort anxiogènes pour elle. Nous avons également retravaillé le lien mère-enfants tout en instaurant un cadre adapté aux enfants à leur problématique de langage et de compréhension. Le diagnostic des enfants a été difficile à accepter pour elle, car ils étaient fort turbulent également et elle ne parvenait pas à leur fixer des limites. Nous l'avons donc incitée à mettre un cadre et à leur faire respecter les règles. Leur relation a bien évolué grâce à notre équipe éducative.

Au bout de quelques mois, Berta a trouvé un logement se trouvant non loin du domicile de son mari, ceci nous a fortement étonnés suite aux différentes violences dont elle avait été victime durant son séjour chez nous.

Ne pouvant pas aller à l'encontre de son choix, nous lui avons toutefois fait part de nos inquiétudes.

Nous l'avons donc accompagné au CPAS de sa commune afin d'introduire une demande d'aide pour le premier mois de loyer ainsi qu'une demande de prime d'installation. Ceci lui a été accordé sans condition de remboursement car elle se trouvait en maison d'accueil au moment de la demande.

Grâce aux dons que l'on reçoit, nous l'avons aidée comme nous le pouvions dans l'aménagement de son logement. Nous l'avons également aidée pour son déménagement.

Après son départ, son assistante sociale référente est allée lui rendre visite à domicile afin de voir l'avancée de son installation ainsi que son évolution personnelle et familiale.

Monsieur sait où elle vit, il est déjà venu lui apporter certains courriers mais ne lui cause plus d'ennuis pour le moment.

Ses enfants continuent à aller à l'école et ils évoluent bien. Il faut cependant qu'une place se libère en crèche pour sa cadette (durant son hébergement, monsieur avait réussi à trouver la crèche où se trouvait sa fille. Par sécurité pour Berta et ses enfants, l'accueillante en commun accord avec notre équipe, avons décidé de retirer l'enfant de cette structure).

Certaines personnes quittant notre centre ont besoin de garder un lien avec nous et de maintenir un contact. Durant la période d'hébergement, une relation de confiance s'est instaurée. Rompre ce lien est difficile pour elles. Lors de leur vie de couple, il est courant que les auteurs de violences conjugales isolent socialement leur compagne. C'est pourquoi notre travail de follow-up est important. Nous restons un lien privilégié pour elles.

En post-hébergement, nous travaillons également en équipe multidisciplinaire. Grâce à la collaboration entre l'équipe enfants et sociale, nous travaillons avec la dame à la construction d'un réseau de professionnels dans la commune où elle s'installe. Pour Berta, l'équipe enfant recherche une logopède ainsi que des activités pour les enfants afin qu'ils continuent à s'épanouir.

Nous favorisons l'autonomie de la personne. C'est pour cela que nous avons accompagné Berta dans des démarches comme, par exemple, lui apprendre à faire un virement bancaire ou un ordre permanent pour son loyer.

Notre objectif est de l'aider et de rester à sa disposition du mieux que nous le pouvons mais de manière plus occasionnelle.

3. Evaluation des conventions de collaboration

3.1. Collaboration avec l'asbl DANA (atelier massage-relaxation) :

L'association Dana, fondée en 1990, propose des massages et des séances de relaxation.

En 2015 : 120 ateliers individuels dans les locaux du service ambulatoire,
163 ateliers individuels au refuge (femmes et enfants compris).

DANA se définit comme suit:

« Pour qui a été l'objet de violences, l'agression a pu atteindre plus que le corps physique: elle a pu abîmer l'image de soi, détruire la confiance dans la vie. Le massage et la relaxation empruntent le même chemin: le corps, mais ils inversent le message qui devient: attention, respect et reconnaissance de la personne dans tout son être physique et psychique. Le moment de la relaxation-massage rend possible une relation de confiance où l'on peut tenter une «réparation », non seulement en procurant aux personnes en détresse une détente et un mieux-être au cours de la séance mais en leur montrant les gestes de détente qui leur permettront d'installer ce mieux-être dans leur vie »

Dans les locaux de l'ambulatoire :

Des séances individuelles d'une heure pour les femmes qui ont quitté le refuge et pour les personnes suivies au service consultation y ont lieu. Elles se poursuivent durant plusieurs semaines, plusieurs mois, voire plusieurs années, visant à établir un espace de confiance dans lequel la personne peut se reconstruire. Pour beaucoup d'entre elles, le massage est tout à fait intégré dans leur vie et en devient un élément très important.

Comme au refuge, les animateurs de DANA essaient d'indiquer à la personne quelques exercices et gestes simples leur permettant de soulager elles-mêmes leur stress au quotidien.

Ces séances de massage sont menées conjointement au travail de soutien poursuivi par l'équipe en place.

Pour mener à bien ce projet de partenariat, des rencontres de travail et d'intervision ont lieu régulièrement.

Au Refuge :

Les séances massage-relaxation ont lieu en soirée de 19h30 à 22h, une fois par semaine. La première heure est généralement réservée aux enfants quel que soit leur âge et ensuite ce sont les femmes qui y ont accès. Deux animateurs y sont généralement présents. Ils interviennent au plus fort de la crise : l'accueil, l'apaisement, la consolation sont au cœur de leur travail.

Ils proposent également quelques techniques simples de respiration que les femmes et les enfants peuvent facilement reproduire au quotidien. Les participantes posent beaucoup de questions, ce domaine étant pour elles généralement tout à fait inconnu.

3.2. Collaboration avec l'asbl Garance (atelier de défense verbale) :

Garance travaille dans la prévention primaire des violences faites aux femmes et aux filles.

La prévention primaire englobe toutes les actions et les interventions qui ont lieu avant que la violence n'émerge. Son objectif est de ne pas laisser cette violence se manifester ou, si cela est impossible, d'en limiter les conséquences négatives pour la victime.

6 séances ont été proposées à l'occasion des réunions du jeudi soir au refuge réunions qui regroupent les femmes hébergées

3.3. Transit-Toit :

Ce projet propose des logements transitoires à des personnes qui vivent une situation d'exclusion à Bruxelles.

Depuis 1993, l'asbl Habitat et Rénovation et 7 autres associations de différents secteurs ont établi un partenariat qui leur permet d'accéder à une solution d'hébergement autre qu'en maison d'accueil.

La pertinence de ce projet est d'autant plus grande que l'on constate depuis quelques années que, d'une part, l'occupation des maisons d'accueil bruxelloises est arrivée à saturation et que, d'autre part, les loyers ont assez fortement augmenté et ne facilitent donc pas l'accès au logement à des personnes aux revenus faibles.

Les conditions d'accès au transit sont les suivantes :

- être majeur
- être en règle de séjour ou en voie de l'être
- disposer de revenus bas
- bénéficier de mesures d'accompagnement et de guidance par un des services sociaux partenaires
- être dans une démarche de désintoxication s'il y a dépendance à une substance.

Fonctionnement

Le projet comporte 3 logements qui peuvent accueillir une personne seule ou accompagnée d'un jeune enfant. Chaque logement contient le minimum nécessaire pour y vivre, à savoir, un frigo, une cuisinière, une batterie de cuisine, ...

L'occupation peut durer 4 mois maximum mais le contrat d'occupation précaire se fait de mois en mois.

L'asbl Habitat et Rénovation joue le rôle de propriétaire, elle gère l'entrée et la sortie des candidats tant du point de vue des charges que des problèmes techniques.

Habitat et Rénovation amène aussi aux occupants des logements des conseils et des informations spécifiques au logement (table de logement, les différentes aides possibles (ADIL,...), lutte contre la location d'appartements insalubres (Code du Logement Bruxellois,...).

Les autres partenaires, quant à eux, proposent les candidats et s'engagent à faire un suivi psychosocial. Ils soutiennent les personnes dans leurs démarches administratives, médicales, juridiques,...

Tous les partenaires se rencontrent une fois par mois dans les locaux d'Habitat et Rénovation en vue de faire le point sur les différentes occupations. Ces réunions sont également l'occasion de partager et de confronter parfois nos méthodes de travail, nos philosophies, nos connaissances respectives, ce qui ne peut que nous aider à évoluer et à réfléchir sur la pertinence de ce projet.

Pour le Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales l'intérêt du partenariat est de permettre aux femmes hébergées au Refuge l'accès à ces logements de transit où elles peuvent avoir une expérience de vie en autonomie tout en bénéficiant d'un suivi.

Cette possibilité leur permet aussi de savoir où elles se situent dans leur processus de séparation avec leur conjoint violent.

Ce transit leur évite aussi, en cas de retour au domicile conjugal, les inconvénients d'une rupture d'un contrat de bail et les frais d'un emménagement et d'un déménagement.

Ce projet représente donc pour les femmes des avantages de différents types, financiers d'une part mais aussi d'autre part psychologiques.

Le logement de transit peut être le point de départ d'une vie autonome et indépendante qui permet enfin à la femme de pouvoir faire ses propres choix ou du moins de tout faire pour parvenir à ses objectifs. Il rentre aussi parfaitement dans le suivi (follow-up) que nous proposons à toute femme qui a été hébergée dans notre Centre.

3.4. Maison Médicale du Maelbeek :

Depuis sa création, le Centre a trouvé dans la Maison Médicale de Maelbeek un interlocuteur privilégié au point de vue santé pour les femmes et les enfants hébergés. Depuis 30 ans, cette collaboration est toujours aussi précieuse car leur disponibilité et leur écoute sont restées intactes.

3.5. l'A.M.A. :

Depuis de nombreuses années, le Centre est membre actif de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri ; l'AMA qui regroupe la majorité des maisons d'accueil de Bruxelles et de Wallonie.

L'AMA réunit ses membres pour défendre leurs intérêts auprès des autorités subsidiants et auprès de toutes les instances qui œuvrent dans l'accueil et l'accompagnement des plus démunis. L'association forme et informe ses membres et toutes autres personnes ou services au sujet de la problématique des sans abri et des activités des maisons d'accueil. Elle se préoccupe également d'établir des ponts entre les différents services qui, à Bruxelles, se préoccupent des personnes en grandes difficultés (principalement les sans abri).

Différents groupes de travail sont organisés et les membres du Centre y participent régulièrement : les réunions des maisons d'accueil subsidiées par la COCOF, les réunions avec les associations bruxelloises ; les réunions à propos de la sous commission paritaire 319/2.

A la demande du cabinet de la Cocof, les maisons d'accueil et l'AMA, se sont penchées sur la révision du décret Maisons d'Accueil. En effet, il doit être actualisé et complété. La Ministre souhaite reconnaître le poste « hébergement », mission que presque toutes les maisons d'hébergement remplissent. La discussion porte sur la définition et les limites de ce travail.

Les Maisons demandent que soient pris en compte les besoins du personnel administratif et ouvrier. Certains spécificités particulières devraient être reconnues (par ex. les violences conjugales, le post hébergement, les soins infirmiers,...) et dotées du personnel adéquat. A l'heure actuelle, nous ne savons pas quand le décret sera voté et si les moyens suivront.

3.6. Conseil consultatif pour l'égalité hommes/femmes de la région bruxelloise :

Le CPVCF a été sollicité pour son expertise et son expérience de terrain par le conseil consultatif bruxellois pour l'égalité entre les femmes et les hommes afin d'y être représenté en son sein par deux membres effectif et suppléant. Deux responsables du Centre ont été désignés dans la composition du conseil le 7 mars 2013.

Le Conseil a notamment pour mission de :

- formuler les avis et recommandations sur toutes les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- donner une priorité aux avis qui concernent des mesures de nature réglementaire qui ont une incidence sur l'égalité entre les femmes et les hommes en région de Bruxelles capitale ;
- suivre la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes également à d'autres niveaux de pouvoir pour autant que cela ait un impact pour la région de Bruxelles Capitale.

Cette année, dans le but de développer un plan d'action, des groupes de travail ont été constitués autour des thématiques suivantes : l'égalité Hommes/Femmes, l'emploi, la mobilité et la violence.

Les rapports des différentes commissions sont présentés lors des réunions du conseil.

3.7. Plateforme de la région bruxelloise :

Restée inactive depuis 2013, la plateforme de lutte contre les violences entre partenaire et intrafamiliale a été relancée par le service public de la Région vers mars 2015.

Le nouveau coordinateur nommé, Mr Pieter-Jan De Buyst nous a rencontrés comme experts.

Les premières réunions de la concertation ont consisté à présenter sa structure et le nouveau plan d'actions 2015-2019, les différents membres de la plate-forme.

Ce nouveau plan d'action intra-francophone lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales. Il traite les problématiques liées au viol, au harcèlement sexuel, et à la prostitution.

Lors de la quinzaine de lutte contre les violences conjugales (25 novembre), la secrétaire d'état à la Région de Bruxelles-capitale, madame Bianca Debaets a donné le coup d'envoi de la campagne SOS violence. Cette campagne appelait la victime à briser le tabou autour de cette problématique. La campagne dont l'habituelle distribution du ruban blanc a été fort perturbée par les événements terroristes de Paris du 13 novembre.

Monsieur Pieter-Jan De Buyst a également organisé le 1^{er} décembre un colloque axé sur la violence conjugale pendant la grossesse.

3.8. Participation à la Plateforme CIVIO :

La Civio - Concertation Ixelloise de lutte contre les violences- regroupe des services communaux, des membres de la police et des associations de terrain actives dans la lutte contre ces violences. Son action se base sur la mise en commun des connaissances et sur la diffusion de messages de prévention auprès des publics cibles.

Cette plateforme a été créée en 2008 dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, grâce à un subside de la Région de Bruxelles-Capitale.

La Civio est coordonnée par le service Égalité des chances et la Coordination sociale d'Ixelles.

Depuis la création de cette plateforme ixelloise, le Centre y participe activement. Nous participons aux réunions régulières.

3.9. La commune de Koekelberg :

La commune de Koekelberg a créé une plateforme « violences conjugales » à laquelle nous participons. Dans le cadre de la journée des droits des femmes en 2015, le CPVCF a tenu un stand d'informations sur les violences conjugales. Des femmes du refuge ont distribué des flyers.

3.10. Le Ciré :

Le Ciré est un partenaire fort sollicité par le Centre. Nous orientons vers lui les femmes qui ont besoin d'être épaulées pour des dossiers qu'elles doivent introduire auprès de l'Office des Etrangers. De son côté, le Ciré nous envoie des femmes qu'il a pris en charge et qui sont victimes de violences conjugales pour leur apporter une aide pour ces aspects.

Le Ciré a donné une après-midi d'information sur les droits de migrants et le regroupement familial le 29/01.

Le Centre quant à lui, a donné cette année, deux séances de sensibilisation sur la question de la violence conjugale et développé avec l'équipe de leurs structures d'accueil de demandeurs d'asile, des réflexions et des modalités de prises en charge et de collaboration pour l'accompagnement des familles confrontées à la violence conjugale.

3.11. Le Réseau Mariage Migration (RMM) :

Le 27 juin 2013, l'AG statutaire du Réseau Mariage et Migration réorganise l'asbl. Les partenaires du réseau sont au nombre de trois ; le groupe Santé Josaphat, le planning des Marolles et le CPVCF qui a choisi le champ du domaine d'intervention, l'accompagnement. Le Réseau Mariage Migration se penche sur les mariages en contexte de migration marqués de contraintes qui peuvent enfreindre la liberté et le choix des personnes à contracter un lien marital en toute liberté et qui peuvent conduire à des violences sociales, économiques, conjugales, à des risques d'expulsion, des problèmes de santé mentale.

Dans le programme d'actions de l'année 2013, des groupes de travail ont été organisés autour de la formation et la prévention, la sensibilisation. Concernant les actions dans les pays d'origine, le planning familial des Marolles pour le Maroc et le Groupe Santé Josaphat pour la Turquie vont piloter les projets qui s'y reflètent. En juin 2013, une permanence téléphonique a été mise en place en parallèle avec une nouvelle diffusion des outils de prévention et formations à l'accueil.

En 2014, le CPVCF est devenu très actif dans les projets de celui-ci contribuant à l'élaboration de l'outil statistique. Deux membres du centre ont suivi une formation donnée par le RMM autour des mariages sous contraintes.

Durant l'année 2015, après l'élaboration de l'outil statistiques, le RMM a développé une interface de récolte de données sur les mariages forcés afin d'avoir une vision plus globale des mariages forcés en Belgique francophone. L'utilisation de cette interface est mise à disposition à toutes les associations membres qui souhaitent contribuer à la récolte des données. Le CPVCF a été formé à l'utilisation de cet outil pour l'appliquer à partir de 2016. Le RMM ne fonctionnant qu'avec une collaboratrice plein temps, a voulu élargir les plages horaires de son numéro vert 0800/90.901 a organisé un tournus de déviation de la ligne entre les associations membres. Le CPVCF prendra en charge à partir de janvier 2016 les appels déviés, le lundi après-midi et le mardi matin. Le 24 mars, le CPVCF a présenté les actions du réseau RMM et les campagnes réalisées par celui-ci au colloque intitulé « suggestions en vue de l'approche mariage précoce et forcé en Belgique et dans les pays partenaires de la Belgique », organisé par l'institut pour l'égalité des femmes et des hommes à Anderlecht.

LE CPVCF a également participé au groupe de travail pour la construction du guide à destination des professionnels. Ce guide a été diffusé la mi-juin et a été distribué en 10 000 exemplaires par la FWB dans les écoles et associations. Il peut être consulté gratuitement sur l'adresse: egalite.hommesfemmes@iehf.belgique.be

3.12. La plateforme ESPER :

Le collectif ESPER regroupant des femmes migrantes victimes de violences conjugales et administratives, accompagné par le Centre depuis 2012 et par le Ciré pour les aspects juridiques, a demandé à d'autres associations de rejoindre sa mobilisation pour défendre ses droits.

Depuis 2014, les asbl AWSSA, le MRAX, le comité des étudiants de l'ULB et le CPVCF se sont régulièrement réunies pour organiser des actions dans ce sens. Comme ESPER, un des objectifs de la plateforme est de sensibiliser les professionnels, le politique et le public. Le 8 mars, la plateforme a écrit un communiqué de presse dans le journal Le SOIR (en ligne) au sujet des difficultés des femmes migrantes d'ESPER. La plateforme a organisé un événement intitulé « femmes migrantes et leurs droits » dans le cadre de la campagne de lutte contre les violences conjugales (25 novembre) pour informer les professionnels psychosociaux et juridiques de la problématique de ce groupe de femmes. A cette occasion, le CPVCF a présenté le travail et le combat d'ESPER et animé un des ateliers traitant de l'aspect d'hébergement des femmes migrantes ayant perdu leur titre de séjour. La plateforme a également présenté lors de cet événement le flyer qu'elle a réalisé à l'intention de ces femmes. En effet, les femmes d'ESPER ont ramené la difficulté pour elles de ne pouvoir accéder aux informations utiles pour défendre leurs droits. Le flyer traduit en plusieurs langues, apporte des informations minimales mais essentielles pour permettre à ces femmes d'obtenir de l'aide.

3.13. Article 27 :

Depuis des années, nous signons une convention de collaboration avec Article 27 afin d'offrir à notre public la possibilité d'avoir accès à la culture, principalement dans la région bruxelloise. Le principe des tickets Article 27 est assez simple car la personne réserve ou se présente directement avec le ticket et 1,25€ et elle obtient un ticket d'entrée comme toute autre personne.

Notre public, tant en ambulatoire qu'en hébergement, peut recevoir individuellement des tickets mais nous organisons aussi des sorties collectives.

Cette année, nous avons distribué et utilisé 600 tickets.

3.14. Travail de réflexions avec madame Céline Frémault, Ministre bruxelloise au logement, environnement, énergie, aide aux personnes et handicapés autour d'un projet de maison d'accueil

Lors de la visite de madame Céline Frémault, au refuge, celle-ci nous a fait part de son souhait d'ouvrir des nouvelles structures d'accueil, une pour les familles monoparentales en errance, l'autre pour les femmes victimes de violences conjugales. Vers juin 2015, le cabinet de madame la Ministre, revient vers nous pour nous inviter à être partenaire de ce projet de création de maison d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales. Ce projet soulevant plusieurs questions en termes d'organisation, de moyens financiers et humains, la décision d'y participer et les orientations à donner à la manière dont le centre gèrerait ce projet, a été soumis à la compétence de l'assemblée générale du centre. L'AG extraordinaire du 20 octobre a identifié les questions et les modalités à fixer avant l'adhésion du centre au partenariat proposé.

Les possibilités d'acquisition d'un bâtiment pour l'affectation d'une nouvelle maison d'accueil ont été exploitées par le cabinet avec le fonds du logement comme partenaire.

Des propositions nous ont été suggérées. Fin 2015, le partenariat se précise par la visite d'un bâtiment par le CPVCF mais des rencontres avec le cabinet doivent encore avoir lieu pour l'accord de certains points soulevant notre participation financière avant d'officialiser le partenariat pour cette nouvelle structure d'accueil souhaitée par la ministre.

3.15. Convention de collaboration avec la maison d'accueil de St Gilles « Tempor'1 »

Le service social de la commune de St Gilles dirigé par l'échevine, madame Kathy Marcus, souhaitant donner accès aux femmes victimes de violences conjugales, à une structure d'accueil sur son territoire, a ouvert une maison d'hébergement communautaire pouvant accueillir quatre femmes seules ou avec enfant(s). Les expériences passées de partenariat avec la commune de St Gilles ont conduit madame Marcus à développer un partenariat avec le centre. Elle nous a donc proposé une convention de collaboration pour permettre aux femmes inscrites sur notre liste d'attente d'hébergement d'accéder à leur structure d'accueil. Les habitantes des communes d'Anderlecht et de Forest y ont également accès.

3.16. Convention de collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale Baïta

En 2014, une personne privée voulant acheter un appartement pour accueillir une femme victime de violences conjugales, nous a contactés pour être partenaire dans ce projet.

En 2015, ce projet s'est concrétisé. Suite aux rencontres et échanges avec nous, cette personne a pu mieux cibler le choix de l'achat du logement (accessibilité, sécurité). Elle a donc acheté un studio meublé, équipé d'appareils électroménagers pouvant accueillir une femme seule ou avec un enfant en bas âge pendant une période plus ou moins longue déterminée selon les besoins et les projets de la femme. Le prix de location est bas. La gestion du studio est prise en charge par l'A.I.S. Baïta pour qui nous restons disponibles.

En octobre 2015, une femme seule ayant été hébergée au refuge a pu s'y installer et s'y domicilier. Cette femme peut bénéficier quant elle le désire, un accompagnement psychosocial ou administratif auprès d'un travailleur du service ambulatoire du centre. Elle est également invitée aux activités organisées par le centre.

3.17. Collaboration avec la plateforme féministe

Garance et Vie Féminine voyant la plateforme régionale inactive, ont lancé une invitation aux associations à collaborer pour créer une plateforme pour la défense contre les violences conjugales et le droit des femmes. Nous avons participé à la première rencontre de présentation et à la réunion de réflexion sur la convention d'Istanbul.

3.18. Ateliers Yoga

Depuis le 16 octobre 2014, le CPVCF propose un cours de Kundalini Yoga en collaboration avec Danielle Dieudonné à destination des femmes suivies en ambulatoire et des femmes hébergées tant au Refuge qu'à la Petite Maison. Celui-ci se déroule tous les jeudis de 11h30 à 13h au 28 Boulevard de l'Abattoir.

La pratique régulière du Kundalini Yoga maintient le corps en forme, renforce le mental et augmente la faculté d'adaptation dans les moments de stress et de changement.

Le Kundalini Yoga est un yoga dynamique et joyeux qui allie une pratique corporelle, des techniques respiratoires, de la relaxation et de la méditation.

Le Kundalini Yoga peut aider à traverser plus sereinement des périodes de stress, à se recharger d'énergie, à se relier au corps, à maîtriser ses émotions et à se recentrer afin d'être plus à l'écoute de soi

4. Formations, colloques suivis par le personnel

Quelques unes d'entre elles ;

- Le 13/01, le 10/02, le 10/03, le 21/04 et le 19/05: interventions organisées par le SMES autour de situations cliniques apportées les membres des associations participantes avec comme thématique : « parentalité addiction », « les violences conjugales » et « l'agressivité des usagers »...
- Le 29/01 : séance d'information « droits des migrant(e)s et regroupement familial » donné par le CIRE au CPVCF. (24 travailleurs)
- Le 23/03 : séance d'information « les limites du travailleur social en santé mentale donnée par le coordinateur du Méridien à la coordination sociale de Forest (1 travailleur)
- Les 28/04, 12 et 19/05 : « gestion des conflits » organisé par Dream & Dare sprl, Form Apéf à Auderghem. (1 travailleur)
- Le 04/05 : colloque « aide aux femmes auteures : oser en parler. Violences subies, violences agies » par l'asbl Praxis à Namur. (3 travailleurs)
- Le 21/05 : formation « transmission familiale du trauma » donnée par le SLAJ-V asbl à St-Gilles. (3 travailleurs)
- Le 01/06 : sensibilisation « secret partagé » donnée par la coordination sociale de Forest à Forest. (2 travailleurs)
- Le 04/06 : formation « surveillance de la santé des travailleurs et réglementation » par la Fedepro. (1 travailleur)
- Le 24/08 : initiation à la prise de son sur enregistreur semi professionnel par Roger Vanaap, technicien de son. (4 travailleurs)
- Le 29/09 : journée d'échanges « Thierry la Fraude, la débrouille ou le profitariat ? » organisée par le CAP et le CASG à Ixelles. (2 travailleurs)
- Le 15/10 : conférence-débat « La transmission familiale en contexte de vulnérabilité psycho-sociale. La transmission familiale en situation interculturelle » par le COPRES et YAPAKA à Schaerbeek. (2 travailleurs)
- Les 16,17 et 23/11 : formation « comment agir en amont et en présence d'idéations suicidaires ? » par le Centre de prévention du suicide et d'accompagnement à Ath. (1 travailleur)
- Le 16/11 : visite des trois pommiers dans le cadre de la quinzaine des sans-abris (2 travailleurs)
- Le 17/11 : visite du Home du Pré dans le cadre de la quinzaine des sans-abris. (2 travailleurs)
- Le 20/11 : colloque « Le continuum des violences patriarcales ; protéger la mère, c'est protéger les enfants » par l'université des Femmes à Amazone à Saint-Josse. (2 travailleurs)
- Le 30/11 : journée d'étude « Violences conjugales faites aux hommes. Perspectives sociologiques et psychologiques » par le CEPAP (centre d'étude des politiques et de l'administration publique) à l'ULB. (1 travailleur)
- Le 1/12 : colloque « la violence physique, psychique et sexuelle pendant la grossesse » organisée par le SPRB Egalité des Chances Externe. (1 travailleur)
- Le 3/12 : journée d'accompagnement du comité de gestion (3 travailleurs)

- Le 10/12 : conférence « Usager Roi, usager dans ses droits » organisée par le SLAJ. (1 travailleur)
- Le 17 et 18 /12 : colloque dans le cadre de Parole d'enfants « Du rejet à la confiance. De l'injustice à la dignité, du mépris à l'estime ...en passant par la connaissance » organisé par la Maison de l'UNESCO à Paris. (6 travailleurs)
- Du 01/01/2015 au 31/12/2015 : 10 séances de supervision d'équipe (20 travailleurs)
- Du 01/06/2015 au 31/12/2015 : 3 séances de supervision du comité de gestion (3 travailleurs)

C. EDUCATION PERMANENTE

1. Décret

Depuis ses débuts, le Centre est reconnu comme mouvement d'éducation permanente. En 2008, il s'est vu confirmer sa reconnaissance dans le cadre du nouveau décret relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'Education Permanente.

Nous sommes reconnus dans l'axe I du décret nommé «Participation, éducation et formation citoyenne » en vue de permettre l'exercice de la citoyenneté active et participative dans une perspective d'émancipation, d'égalité des droits, de progrès social, d'évolution des comportements et des mentalités, d'intégration et de responsabilité. Nos deux thématiques sont « les violences conjugales » et « l'exclusion socio-culturelle ».

En avril 2014, un nouveau contrat programme quinquennal avec augmentation de catégorie a été octroyé au CPVCF.

Le service d'Education Permanente constate que : « le Centre a développé de nouvelles méthodes de travail favorisant l'émergence de travail collectif d'interpellation sur la place public. »

Il souligne également que : « la cohérence du projet de l'association où les activités d'Education Permanente sont à considérer en lien avec le public hébergé et les actions de sensibilisation.

L'implication du public fait intrinsèquement partie de la demande de l'association comme outil de reconstruction vers une autonomie sociale active et solidaire ».

Ce sont les projets « soleils » en 2012 et « ESPER » en 2013 qui ont mis en avant les nouvelles méthodes développées par le Centre. Celles-ci ont donné pour résultat concret la mise sur pied de l'exposition « Demain en mains ».

Cette approbation encourage la responsable chargée de projet à approfondir et à rendre plus solides les méthodes choisies ; d'autant plus qu'une équipe Education Permanente a pu être mise en place suite à l'engagement d'une mi-temps animatrice subventionnée grâce à l'augmentation de catégorie.

2. L'accompagnement dans une démarche d'émancipation

Le contexte

L'Education Permanente s'inscrit dans une dimension collective, elle appelle à l'action citoyenne collective privilégiant la participation du public.

Pour avoir du sens et être portée par les femmes, cette action doit répondre à une demande commune des femmes. La démarche de l'éducation permanente est de partir des problèmes individuels communs, pour les transformer en demande collective avec une retombée d'égalité et d'émancipation sociale à long terme.

D'emblée, une question se pose à nous, comment mobiliser les femmes pour qui les besoins primaires tels que le logement, la sécurité manquent. Quand la fragilité psychique, les séquelles traumatiques liées aux violences vécues ébranlent la gestion même du quotidien ?

Cette démarche est elle constructive pour la femme ou contre indiquée pour elle, sa situation familiale, sociale, sa sécurité, y-a-il des moments plus propices pour l'aborder ?

Comment influencer l'extérieur (le politique, les médias) quand on a perdu le pouvoir sur sa propre vie ? Quand l'intérieur (le soi) n'est plus contenu d'une manière suffisamment solide pour marcher avec les autres la tête haute.

Comment amener la femme à penser le futur en terme de projet citoyen et collectif, quand pour elle, et c'est légitime, aujourd'hui et demain sont pensés en tant que solution de survie individuelle ?

Dans ce contexte, il est difficile de passer au stade plus collectif de présentation d'un message ou d'une revendication sur la place publique avec débat et interpellations en faisant fi de ces paramètres

Les balises

La participation et l'engagement dans l'action collective est, et doit être libre et volontaire. Nous proposons cet encadrement avec précaution car la femme s'adresse au centre avec, d'abord, une demande individuelle. Nous devons mesurer avec elle l'impact que cela peut avoir, nous devons prévoir des balises dans cet accompagnement vers le collectif.

Dans notre approche, réunir les femmes victimes de violences conjugales ne peut se développer que s'il y a eu un accueil personnalisé en amont.

Les femmes qui intègrent les ateliers d'actions citoyennes et collectives ont soit été, ou sont encore hébergées au refuge ou à la petite maison, soit suivies par le service ambulatoire.

L'équipe pluridisciplinaire peut leur apporter : en individuel un appui social, un appui juridique, un appui psychologique avec une visée d'autonomie personnelle.

Nous concevons que passer de l'action individuelle à l'action collective, sont des temps qui s'entremêlent.

Avec ses balises, en s'assurant qu'il ya ou qu'il peut y avoir une prise en charge de la personne en parallèle, avec une lecture globale des besoins de la personne, l'équipe d'éducation permanente va pouvoir encadrer les ateliers qu'elles proposent dans une démarche collective.

Le groupe, le lien et les compétences

Nous abordons chaque atelier comme un espace, une mise en commun des ressources des expériences mutuelles – on y partage les difficultés vécues, des réflexions, des pistes de solutions dans une ambiance de confiance. Cette ambiance se solidifie aussi par des moments de repas conviviaux, de fêtes et de rires.

Les groupes se fondent sur des présupposés fondamentaux :

- ° Même si elle l'ignore, toute personne possède en elle des ressources et des savoirs utiles aux autres, quelque soit ses conditions sociale, économique et culturelle.
- ° Les compétences lui viennent des épreuves qu'elle a traversées.
- ° L'individu est un être relationnel, il a cette compétence relationnelle.

Avec ses présupposés, le groupe dans un espace temps défini agit directement sur deux éléments : une représentation positive de soi et le soutien social.

La restauration de l'estime de soi et la reconstruction du lien social peut trouver appui dans l'adhésion et la participation au groupe et aux thématiques abordées.

La sociologue Françoise Liot nous dit :

« - l'acquisition d'un « pouvoir intérieur », celui qui renforce l'individu. « Cette notion se réfère à l'image de soi, à l'estime de soi, à l'identité et la force psychologique, émotionnelle : le « savoir-être ». L'évolution de l'image de soi se construit à travers le regard sur soi-même mais aussi par le regard des autres sur soi et l'évolution de celui-ci (...). L'acquisition d'un pouvoir « de », processus par lequel l'individu ou le groupe accède à la capacité de prendre des décisions : Le pouvoir « de » comprend donc la capacité de décider, d'avoir de l'autorité, de

résoudre les problèmes et de développer une certaine créativité qui rend apte à accomplir des choses. La notion renvoie aux capacités intellectuelles (la connaissance objective, le savoir, le savoir critique) mais aussi à l'économie et au social : avoir l'accès et le contrôle des moyens de production, des bénéfices, des services sociaux (santé), etc. - l'acquisition d'un pouvoir « avec » : pouvoir collectif, pouvoir social et politique, qui met en évidence la notion de solidarité, la capacité de s'organiser pour négocier et pour défendre un objectif commun (des droits individuels et collectifs, des idées politiques : lobbying, etc.). »

Le groupe, comme outil de travail, est un levier efficace à différents niveaux
Le rythme de chacune est respecté. La prise de parole est proposée à chacune et reste libre. Chacune est entendue dans son expression personnelle.
En groupe, nous portons une attention particulière à la prise de participation (même passive pour certaines) comme outil de reconstruction de la personne et comme étape vers une autonomie sociale et solidaire.

L'équipe

En soufflant dans notre approche de travail et dans nos attitudes de la bienveillance, l'acceptation sans jugement, de la reconnaissance et la confiance mais surtout un rapport d'égalité en terme « d'adulte qui s'adresse à un adulte », nous espérons insuffler ces mêmes rapports entre les femmes elles-mêmes. Les règles sont claires mais elles sont vivantes, elles servent à inclure et non à exclure.

Le médium

Nous mesurons plus d'efficacité lorsque l'atelier fait recours à un ou plusieurs médiums, la terre, les couleurs, le dessin, le feu...

Les ateliers sont simples, accessibles à toutes les femmes quelques soient leur cultures, leurs langues.

Dans les ateliers de reconstruction il ya un médium qui dira quelque chose pour la femme quand elle choisira de ne pas parler, ou l'aidera quand ce qui est à dire, est complexe.

Le médium est le passeur vis avis des autres. Il a un langage universel car il est le même que les autres emploient ; les femmes l'écoutent avec beaucoup d'attention, mais il est à la fois unique car il sera investi par une histoire que seule la femme détient. Grâce au médium, la femme se sent unique et capable. Ce médium est le passeur entre elle et elle ; Il arrive très souvent qu'il dévoile quelque chose à la femme elle-même.

Le cheminement

La femme va entrer dans le processus d'émancipation par une prise en charge psycho-sociale individuelle avec l'équipe pluridisciplinaire, mais aussi dans une dimension de groupe à travers les ateliers qui lui sont proposés par l'équipe d'éducation permanente.

Cette démarche d'épanouissement et d'émancipation entamée dans les ateliers, en groupe est aussi une étape qui aide la femme à s'envisager dans une action collective, mais aussi à développer les liens solidaires nécessaires à la mobilisation.

L'organisation

L'Education Permanente s'adresse aux femmes bénéficiaires du Centre qui sont hébergées, aux anciennes hébergées et celles suivies en ambulatoire. Elles peuvent également être orientées par des services partenaires, c'est souvent le cas du Ciré qui propose aux femmes migrantes de rejoindre le groupe ESPER qui se réunit au centre depuis 2012.

Les ateliers et les activités réalisés au refuge (comme les réunions maisons par exemple) sont donc envisagés comme un étape préliminaire de renforcement, aux ateliers des actions collectives citoyennes qui servent à proposer et travailler les projets et les actions citoyennes collectives proprement dites.

L'Education Permanente au Centre se configure de la façon suivante ;

1° Les ateliers d'émancipation personnelle et d'intégration sociale en groupe :

- Les ateliers de reconstruction et d'émancipation personnelle appelés depuis la création du Centre « les réunions maison »
 - Tous les jeudis soir, au refuge
 - Pour les femmes hébergées du refuge

- Les ateliers d'intégration socioprofessionnelle et de citoyenneté
 - Tous les vendredis,
 - Pour les femmes hébergées au Refuge.

- Les ateliers culturels ,créatifs et récréatifs.
 - Les mercredis après-midis et un samedi par mois
 - Pour les femmes du Refuge

2° Les ateliers de travail et d'organisation de projet d'action citoyennes collectives.

2 à 3 jeudis par mois
Pour les femmes du refuge, de la Petite Maison, celles suivies en ambulatoire

3° Les actions citoyennes collectives

Pour les femmes du refuge, de la petite Maison, les anciennes hébergés, celles suivies par l'ambulatoire , celles orientées par les services partenaires

3. Ateliers et actions citoyennes collectives

3.1 Les ateliers d'émancipation personnelle et sociale en groupe

a) les ateliers de reconstruction personnelle « Les réunions maisons »

Dans les actions collectives que nous avons menées, la prise de parole face à un public et l'affirmation nécessaire à la participation d'une action collective citoyenne, n'ont été possibles que sous certains paramètres qui ont été fort développés au cours des réunions maisons.

- La volonté et la détermination personnelle de chaque femme.
- Une reconstruction personnelle « suffisante », avec une capacité relative de projection dans le futur.
- Une compréhension des enjeux de l'action menée.
- La dynamique positive d'un groupe et le sentiment d'appartenance à celui-ci.
- L'encadrement de professionnels et la confiance partagée.

Les sujets des réunions sont choisis par les travailleurs ou les femmes elles-mêmes.

Le choix dépendra des problématiques liées aux violences conjugales vécues par le groupe, il peut être également lié aux aspects de la vie communautaire.

Le contenu de certaines réunions est préparé avec les femmes ou quelques-unes, qui le souhaitent.

Un débriefing des ateliers est réalisé avec les femmes après chaque séance.

Elles vont, à travers les ateliers et grâce aux moyens et techniques que nous mettons à leur disposition, déterminer les causes, les mécanismes de domination dans le couple et leurs impacts sur elle-même, l'entourage et la société, la reproduction des rôles, l'impact des stéréotypes de genre dans l'éducation, les freins à cette émancipation. Elles développent ensuite une réflexion sur les positions, la place, leur responsabilité, les pistes de solutions possibles qu'elles peuvent envisager pour un changement.

A travers des débats, des jeux de rôles, des exercices interactifs, nous tentons de susciter la réflexion, l'échange, la solidarité. Nous les encourageons à prendre la parole, à oser dire leur besoin, leur limite dans des rapports basés sur l'égalité et le respect.

Nous utilisons des techniques appropriées à chaque sujet.

Nous trouvons toujours un nom pour nommer chaque atelier.

Nous faisons beaucoup appel à la métaphore et la symbolisation car nous constatons qu'elles facilitent la participation de toutes même de celles qui ne parlent pas français.

Nous utilisons des techniques artistiques, accessibles et simples, des jeux de rôle.

Un atelier se fait en plusieurs phases : il commence par une mise en commun du groupe, ensuite une ou deux périodes sont consacrées à un travail individuel. L'atelier se termine toujours par une phase de participation commune.

Quelques exemples d'ateliers :

L'atelier « la violence c'est comme..... » :

Les femmes vont dessiner seules ou à plusieurs comment elle se représente la violence conjugale ensuite comment elle s'installe .

Une femme a illustré le cycle par une rose qui traverse les quatre saisons et qui perd au fur et à mesure sa couleur verte de départ qui représentait la vitalité.

Une autre a dessiné le déchaînement permanent d'une mer qu'elle tente de calmer en y plongeant elle-même au besoin. Finalement, elle se retrouve échouée sur la plage face aux vagues toujours déchaînées.

L'atelier « terre-en-vie, terre nouvelle » :

Il s'agit d'un atelier de terre glaise qui se fait en plusieurs temps.

Les femmes sculptent des moments de leur histoire passée et/ou actuelle, liés à la violence. Ensuite, elles choisissent ou pas de remettre les sculptures faites dans le tas de terre commun.

A la fin, elles vont, ensemble, modeler une sculpture collective représentant le futur, l'espoir, le changement. Chaque période se termine par un échange libre.

L'atelier « Au feu, les maux » :

Il s'agit d'un exercice de mise en mots par tout le groupe des maux qui résultent de la violence subie et de recherche de solution pour s'en débarrasser. Un feu allumé par les femmes dans un braséro symbolise leur élimination.

L'atelier « image-in » :

Des masques de plâtre faits par les femmes de l'empreinte de leur image vont les aider à parler de l'image qu'elles ont d'elles - mêmes. Cette animation débouche sur l'image de la femme dans la société, des normes et des clichés qui l'assignent et la maintiennent dans une position déterminée

L'atelier « La pyramide de mes besoins » :

Les femmes établissent une liste de leurs besoins. Elles réalisent que ces besoins sont liés à la position des rôles dans lesquels elles ont été enfermées et auxquels elles sont restreintes. Dans l'échelle des besoins qu'elles établissent, nous constatons que la paix (en tant que sécurité), le logement, les enfants occupent toute la place.

L'atelier « L'oiseau rare » :

C'est un atelier sur l'estime de soi où les femmes vont se valoriser entre elles, ne ramener que les aspects positifs des unes des autres. L'oiseau rare représente la personnalité unique et originale de chaque femme. « La valeur et la reconnaissance de soi et celles que les autres portent sur nous, nous aide à prendre notre envol...»

L'atelier « demain en main » :

Cet atelier se réalise souvent après une gestion de conflit. Il vise à renforcer, consolider le groupe, à intégrer les membres.

Il peut être un moment convivial où on prépare et on mange ensemble, chaque femme prépare un plat de son pays.

On peut aussi réaliser une fresque collective que nous appelons « Peinture de Paix » toutes les mains des femmes y sont représentées, disposées, peintes comme elles le souhaitent, et apportant chacune quelque chose pour que le groupe puisse être plus solide.

D'autres ateliers sont réalisés tels que les jeudis soirs ;

L'atelier d'auto-défense verbale donné en 3 séances par l'asbl Garance.

L'atelier ciné-débat sur une thématique qui soulève des questions de femmes.

Nous avons réalisé au moins deux fois chaque ateliers cette année.

Nous attendons que le groupe se renouvelle tout à fait avant de proposer le même. Mais celles qui partent assez tôt n'ont pas l'occasion d'expérimenter tous les ateliers proposés.

Les ateliers « la violence, c'est comme », « terre en-vie terre nouvelle », au feu les maux suscitent chez les femmes énormément de réactions.

Elles sont la plus part fort touchées émotionnellement , mais nous constatons que quelque chose se passe, une prise de conscience.

b) Les ateliers de vie socio-professionnelle et d'initiation à la démocratie et la citoyenneté

L'Atelier citoyenneté :

Ces ateliers ont lieu tous les vendredis et concernent les femmes hébergées au refuge. Dans l'atelier citoyenneté, nous présentons le fonctionnement des institutions belges telles que la Sécurité Sociale, les syndicats, la politique belge, le vote, etc... Les femmes sont invitées à amener, à échanger sur leurs expériences, leur contact avec l'un ou l'autre organisme. La solidarité à travers les systèmes de sécurité sociale est expliquée et analysée.

L'Atelier recherche logement :

L'hébergement dans notre institution est temporaire et limité à 6 mois.

Après quelques jours d'installation pour permettre aux femmes et à leurs enfants de « souffler » et de se reposer, de rétablir les situations sociales, juridiques, se pose ensuite après cette courte période d'adaptation : la question de la sortie « du Refuge ».

La quête d'un logement à Bruxelles est un véritable défi. Nous avons développé la problématique liée à la difficulté de trouver un logement dans le chapitre précédent.

Dans le privé, les logements corrects sont quasi inaccessibles pour les personnes disposant de revenus de remplacement (chômage, revenu d'intégration social...) ex. De 500 à 600 € pour un petit appartement qui ne respecte pas les normes de sécurité, mэрule sur les murs, électricité défaillante etc....

Pour accompagner les femmes, nous avons mis en place le processus suivant :

Il contient des informations juridiques et pratiques, une description des différents logements existants (privés, sociaux, communaux,...) ainsi qu'une aide à la recherche de logement sur base d'outils tels que internet, journaux, annonces diverses et jeux de rôles.

L'atelier se présente sous la forme suivante :

- Quel était avant notre logement ?
- Comment avons-nous fait pour l'obtenir ?
- Où se trouvait-il ?
- Les conditions actuelles sont-elles les mêmes ?
- Quels sont nos freins ? (cpas, pas de fiches salaire, mauvaise maîtrise de la langue française, couleur de peau, etc.)
- Que veut le propriétaire ?
- Comment allons-nous lui donner ce dont il a besoin ?
- Quelles démarches réalisons-nous pour notre recherche ?

De nombreuses autres questions qui vont nous amener à mettre en place une stratégie et certaines attitudes à adopter pour obtenir plus facilement un logement adapté. Nous reprenons notre place de « citoyen respecté et respectable » lorsque dans le groupe les personnes acceptent et choisissent, l'option de ne pas mentir au propriétaire pour obtenir leur accord concernant un futur contrat de location. Les dames vont travailler sur une véritable relation avec le propriétaire et rompre ainsi avec les stéréotypes (les personnes dépendant du CPAS ne paient pas le loyer, ne sont pas respectueux des lieux etc...) Augmenter leur capacité à le comprendre, le rassurer sur ses attentes et ses craintes, développer la capacité d'argumenter etc...tout cela contribuera à améliorer leur communication réciproque et facilitera l'obtention d'un logement. Nous soutenons ainsi les dames découragées par les multiples refus des propriétaires, mais toutes les personnes, tôt ou tard, trouvent finalement un endroit où loger. Ceci, bien entendu a des conséquences parfois sur la longueur du temps d'hébergement nécessaire.

Pour la recherche de logement, les femmes vont prendre d'autres mesures concrètes pour sécuriser le logement :

- Inscription sur la liste d'une société immobilière de service public ou société de logement social ou SISF (bien que le temps d'attente soit très long. Nous observons les difficultés de nombreuses dames à comprendre et à remplir correctement ce document)
- Inscription à la régie foncière des propriétés communales de la Ville de Bruxelles mais les femmes considèrent que cela n'était pas intéressant car les conditions d'octroi sont très strictes et le loyer doit correspondre au tiers des revenus, ce qu'elles ont difficilement.
- Inscriptions dans les agences immobilières sociales ou AIS ; lors de l'ouverture d'une liste d'inscription à l'AIS : Habitat et Rénovation, les dames ont fait la file le jour fixé avec tous leurs documents en leurs possessions. Assez rapidement, 2 d'entre elles ont reçu une proposition concrète. L'éducatrice incite toutes les femmes à s'inscrire dans toutes les AIS.
- Participation aux tables de logement ;
Table de logement d'Etterbeek imprime des listes chaque semaine avec des logements disponibles (Beaucoup proviennent d'agences immobilières) Ouverture chaque jour, travail individuel avec mise à disposition de téléphones et annonces à analyser.
Table de logement d'Ixelles , travail collectif avec lecture des annonces et analyse des images des appartements proposés avec la grille de lecture concernant un logement adéquat dans les normes et pouvant donner accès à une allocation de relogement (ancienne ADIL).Mise à disposition de téléphones pour la prise de rendez-vous. Nous faisons collectivement des commentaires sur ce

que nous répondons au propriétaire quand il nous pose certaines questions, ce qu'il faut dire ou ne pas dire.

- Utilisation des réseaux personnels : à cause de leur vécu et leur problématique personnelle, les femmes ont vécu longtemps isolées et, reconstruire un réseau prend du temps.
- Renvoi vers d'autres structures d'hébergement, cet aspect est pris en charge par l'équipe Adultes.

Conclusions :

Le plus grand risque qu'entraîne cette recherche ardue de logement est que la femme ne voyant pas de solution et arrivant en fin d'hébergement veuille retourner chez le compagnon ou le mari violent avec la justification de donner une chambre aux enfants et le risque de subir de nouvelles violences.

Cette année, l'éducatrice a consacré 1/3 de son temps (et même plus) pour accompagner les femmes dans cette recherche, avec un atelier tous les vendredis.

La revendication des femmes pour l'accès à un logement décent est récurrent, elles renvoient souvent l'idée de rendre légal la collocation en favorisant l'individualisation des droits. Si deux personnes vivent en collocation dans un même domicile, elles sont considérées comme faisant partie du même ménage (alors qu'aucun lien personnel ne les lie..) et leur taux de revenus diminue. De plus en plus de personnes, que ce soit des étudiants ou des jeunes diplômés qui se lancent dans la vie active ont recours à la collocation car la charge d'un loyer pèse beaucoup trop lourd dans le budget. Il faudra aussi qu'un jour l'Etat (toujours en quête de nouvelles taxes...) et législateur réfléchissent à cette nouvelle forme de vie urbaine et de frais partagés...

La difficulté de trouver un logement est telle que l'éducatrice souhaite y consacrer plus de temps car cela lui permettait de développer un réseau plus grand, participer à des réunions de coordinations, de s'informer et se documenter encore plus sur le sujet.

Par exemple : est-on au courant qu'il y a une allocation loyer pour les candidats-locataires, inscrits sur les listes du logement social ? (l'allocation loyer est une aide financière qui a pour but de couvrir une partie du loyer supporté par certains candidats -locataires. Pour pouvoir en bénéficier, il faut cumuler au moins 14 titres de priorité et faire partie d'un ménage ne disposant pas de revenus supérieurs au revenu d'intégration sociale).

Nous pensons aussi que les autres maisons d'accueil sont confrontées à ce même problème de société qui relève de la redistribution inégalitaire des richesses et qui devient le problème personnel des pauvres. (cf. Les Politiques de Lutte contre la pauvreté au prisme de la reproduction des inégalités, numéro 8 de la revue Pauvre vérité, juin 2015)

L'Atelier recherche emploi/formation :

L'atelier se présente sous la forme suivante :

- présentation et évaluation du parcours scolaire et professionnel de chacune, partage avec le groupe
- piste de recherche pour chacune, cohérence par rapport à la réalité de leur situation
- suivi en individuel, rédaction du curriculum vitae
- rencontre avec un agent d'insertion de la Mission Locale
- description détaillée du fonctionnement de la Mission Locale
- informations sur les différentes possibilités de travail
- présentation de notre public et de leurs attentes

Cette année quatre femmes arrivant chez nous ont perdu leur emploi suite à la violence du partenaire.

Une des femmes s'est retrouvée en invalidité complète. Les conséquences psychologiques liées au traumatisme vécu, l'empêche d'exercer sa profession.

Une autre femme n'a plus été capable de continuer à travailler car son compagnon était employé par la même société.

Une autre n'a plus su se rendre à son travail car son partenaire surveillait les lieux.

Une autre femme était inscrite comme indépendante complémentaire ; tous les documents se référant à son statut étaient en possession de son mari qui refusait de lui donner accès.

L'Espace Numérique

La recherche de logement, celle de formations dont le e-learning et celle de l'emploi passent indubitablement - à l'ère du numérique - par l'apprentissage, la connaissance et l'utilisation des outils informatique et internet. Les chômeurs doivent savoir rédiger, classer et gérer des dossiers (avec toutes leurs preuves de recherche d'emploi, de mails envoyés et réponses reçues etc....)

Autrefois les personnes qui savaient rédiger des documents avaient fait des formations spécifiques de secrétariat, aujourd'hui ce type de compétences est demandé, à tout un chacun.

L'usage des téléphones portables -dernier modèle- équipés avec des fonctions identiques à celles de mini ordinateurs, nous donnent l'illusion que tout le monde connaît et utilise « les technologies de l'information et de la communication » (TIC). Hors cela s'avère inexact concernant les femmes qui se retrouvent chez nous. Notre salle bibliothèque et informatique contient quelques ordinateurs mis à la disposition des femmes.

En général c'est lorsque les enfants dorment qu'elles peuvent se permettre de s'installer sur un ordinateur, trouver un peu de temps pour elles-mêmes et aussi s'échanger, les unes aux autres, leurs acquis et leurs « savoir-faire » de manière informelle.

L'éducatrice a aidé les femmes dans la création de boîtes aux lettres électroniques pour pouvoir inscrire l'adresse sur le CV. Cette tâche a un investissement horaire important. Nous nous sommes rendues plusieurs fois à un Espace public numérique pour découvrir le lieu et son équipe. Suite à cela les femmes ont pris rdv pour passer des tests et être accompagnées par l'équipe, en place là-bas.

Deux femmes se sont inscrites au Centre de Formation Culturelle et Sociale (CFCS) au 27 -28 Boulevard de l'Abattoir pour des modules de base en informatique. Elles ont abandonné rapidement, car le niveau de base était déjà beaucoup trop élevé pour elles.

Pour pouvoir agir d'une manière efficace, collective, responsable et pour permettre l'initiation ainsi que l'apprentissage des rudiments de l'utilisation d'un ordinateur ; il est nécessaire de créer dans nos locaux un espace numérique fonctionnel et libre d'accès. Mais à qui sera dévolu la maintenance et la gestion de ce lieu ?

« La question de la fracture numérique apparaît trop souvent anecdotique au regard d'autres problèmes de société. Elle est trop souvent réduite à une simple question de diffusion de l'innovation. Or la lutte contre la fracture numérique n'est ni un luxe technologique, ni une « politique gadget » sur base des technologies de l'information. L'enjeu de la lutte contre la fracture numérique est au contraire démocratique. En effet, à l'heure où l'administration offre toujours plus de services en ligne, où le réseau Internet fournit aux citoyens des informations publiques et d'intérêt général, on ne peut imaginer priver une partie des citoyens de ces services et de ces informations. Au-delà de ces utilisations publiques, le développement des services commerciaux (banques, assurances, journalisme, ... » Plan national de lutte contre la fracture numérique.

Activité collective de rangement des documents administratifs

Les femmes apportent dans l'atelier leurs documents administratifs, l'éducatrice fournit une farde. Et nous réfléchissons ensemble sur ce qu'il est important de garder, sur la façon de classer moyennant des intercalaires, sur le délai de conserver les factures.

Les femmes qui ne savent pas lire ou bien parler le français interpellent les autres. A la vue de certains documents, l'éducatrice interroge la femme sur leur nécessité par ex : 2 femmes n'avaient pas fait la vaccination obligatoire de la poliomyélite. Et ne savaient pas du tout ce que c'était.

Le classement des documents administratifs et la connaissance de leur utilité sont primordiaux pour le suivi de leur situation administrative. Cela les aide souvent à y voir clair en comprenant leur situation. Elles peuvent ainsi dédramatiser la confrontation aux institutions administratives. Ce tri les met plus à l'aise devant cette démarche qui leur semble la plus part du temps insurmontable.

c) les ateliers culturels « ELLE »

Les ateliers ont une visée d'Expression, de Loisirs créatif et récréatifs, de Liens, d'Evolution. Ils participent aussi à la reconstruction de la femme par la découverte de lieux et événements culturels, par la prise en charge de son bien-être, de son corps.....des moments de détente , de sport.....

Ateliers et excursions du mercredi

Au sein du Refuge :

- Moments festifs pour célébrer des événements, comme Noël, l'Aïd, les anniversaires, ...
- Atelier cuisine, échanges de savoir : partage de recettes
- Atelier création de costumes pour carnaval et la fête des femmes
- Atelier peinture sur soie
- Atelier peinture sur assiette
- Atelier peinture et collage à partir d'un thème : « ou nous mène cette porte ? »
- Atelier contes, lecture de conte
- Atelier de création de bijoux
- Atelier bricolage
- Atelier relooking, comment choisir ses vêtements
- Atelier vie communautaire et institution

A l'extérieur :

- Musée des sciences naturelles : découverte des dinosaures
- Festival Anima à Flagey
- Découverte de la nature en ville
- Théâtre Péruchet : la chèvre de monsieur Seguin
- Fête des familles au parc du Viaduc à Ixelles
- Palais Royal au parc Madou
- Excursion labyrinthe à Barvaux
- Séance de remise en beauté à Body shop offert par Lady's Circle
- Brussel games festival
- Détente à Bokrijk

- Barbecue au bois des rêves
- Visites des serres royales de Laeken
- Blankenberge Sea Life, plage et vélodrome
- Séance de hammam au Ryad à Schaerbeek
- Excursion à la mer, au bois de la Cambre, à la ferme
- Atelier Remundo
- Participation au défilé de mode 'le mariage des couleurs'

Ateliers créatifs et atelier Remundo

Les différents ateliers créatifs que nous réalisons se font à partir de matériaux de récupération. Nous utilisons des tasses reçues en don, des goupilles de canette pour réaliser des bijoux, des bouteilles vides à remplir pour faire des hochets pour les enfants.

Cette année, nous avons découvert l'atelier de peinture 'Remundo' de l'artiste Julie Dusquenne qui propose des ateliers de peinture parents-enfants. Des femmes seules ou accompagnées des enfants y ont participé 4 après-midi.

Pourquoi faire appel à un vrai artiste ?

L'animatrice-éducatrice amène le groupe à la rencontre de l'artiste, l'artiste a un regard non conditionné, non brimé. Il a un regard libre. L'artiste a la connaissance des matériaux, des peintures, des supports. Elle a des concepts qu'elle peut faire expérimenter à travers la matière.

Découvrir un atelier d'artiste dans ce que cela comporte de non-conformisme est une nouvelle expérience pour les femmes. Alors que le lieu (le refuge) où vivent les dames est le plus fonctionnel possible avec une absence totale de désordre avec des pièces de vie collectives, des divans, une télévision, deux grandes tables et des cassiers pour y mettre les victuailles. L'atelier de Julie est un immense hangar avec des argiles, des sables, des peintures en pot et sur les sols, un feu de bois, de larges fenêtres de toit ; un autre monde.

Avant de peindre, l'artiste demande à chacun de choisir une mandarine, de la sentir de la regarder, de la remettre dans le pot commun, de la mêler aux mandarines des autres. Qui pourrait penser que cette mandarine est bien unique et qu'elle est retrouvée avec facilité par chacun du groupe ? Ensuite, après cette exploration des sens, on peut se mettre à peindre. Les ateliers ont également ouverts aux enfants qui sont invités à peindre près de leur maman. On entend très vite dire : « je ne sais pas dessiner »

L'artiste invite alors l'enfant à faire le pas : «prends juste une couleur et pose la sur la toile». La maman peut observer que son enfant gratte la toile ou tapote sur la toile. L'artiste fait observer que : «Ce grincement est un acte créatif, continue, explore, découvre !».

Au Refuge, dans le même esprit, nous faisons également des ateliers d'expression libre où nous mêlons enfants et mamans. Une des consignes est de ne pas faire de commentaires sur le dessin de l'enfant ou du parent. Ni c'est beau, ni c'est laid. Nous prônons le fait de peindre pour soi-même, de ne pas attendre l'opinion de l'autre, d'être dans sa liberté. Peindre à sa manière unique, d'une manière autonome. Découvrir le plaisir de créer, oser s'engager, s'exprimer, prendre sa place dans la collectivité.

Evènement Journée de la femme : 4 mars 2015

Défilé de mode : « Le mariage forcé des couleurs »

Les femmes de l'asbl UFLED d'Anderlecht (Union des Femmes Libres pour l'Egalité des Droits) ont réalisé lors de leurs cours de couture des vêtements qu'elles désiraient présenter lors d'un défilé intercalé entre des conférences organisées pour la journée de la femme à Anderlecht. Les couturières ne désirant pas porter leurs propres productions ont demandé aux dames du Refuge de le faire pour elles.

A notre grande surprise les femmes ont accepté avec joie.

Ces femmes qui lors de leur arrivée au Refuge, passent par une période où elles n'osent parfois plus sortir en rue seule, ou qui ne veulent plus se rendre dans certains quartiers de peur d'être vue ou localisée par les personnes qu'elles ont fui. Ces femmes dont le corps est moqué, maltraité régulièrement par le compagnon, ces femmes dont les médias, les publicités construisent l'identité en les positionnant dans un rôle de simple « objet » ont osé défiler –la tête haute- pour montrer qu'elles reprennent leur destin de femmes en main. Cette participation à ce défilé est une manière de se reconnecter à son corps -à soi – de le choyer, le respecter, le valoriser et par conséquent lui rendre progressivement « vie » et de se retrouver en position active de « sujet ».

Nous savons qu'une des stratégies des femmes violentées est de se déconnecter de leur propre corps pour survivre aux traumatismes vécus. Un défilé, un massage, une mise en beauté permettent à la femme de se réconcilier- petit à petit- avec son corps et de se reconnecter avec son esprit.

Dans la salle se trouvaient des femmes qui avaient été hébergées au Refuge et qui suivent actuellement les cours d'alphabétisation chez UFLED. Elles ont renvoyé un regard hyper chaleureux en direction des défilantes, car elles aussi avaient reconnu l'éducatrice et savaient que les femmes qui défilaient vivaient la même problématique qu'elles-mêmes avaient vécue. Ce fut un moment très intense émotionnellement, de part et d'autre.

Ce défilé s'est déroulé après la présentation de la loi anti-sexisme et la présentation de l'asbl GAMS (Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles)

Journées sportives

De nombreuses femmes lorsqu'elles arrivent chez nous émettent le désir de faire du sport. Elles ont été immobilisées dans un domicile pendant un grand laps de temps, en arrivant chez nous elles désirent « bouger », faire du sport. Nous nous rendons à la piscine, où même si les femmes ne savent pas nager, le bien-être de l'eau les apaise. Grâce à la pratique du sport, la femme peut reprendre conscience de son corps et reconstituer l'unité de son être complet (perdu lors du traumatisme). En participant à des activités physiques, les femmes retrouvent leur droit de faire aussi du sport, comme les autres dans la société. La pratique du sport renforce la vie sociale.

Nous nous sommes rendues avec les femmes dans une salle de sport, mais les femmes préfèrent aller dans une salle où seules les femmes sont acceptées ou pendant les heures qui leur sont réservées dans les salles.

Vie communautaire/ Institution

Les femmes arrivent désespérées, en crise, avec des traumatismes dans notre institution, elles doivent s'adapter à notre organisation. Elles doivent découvrir qui est qui. L'organigramme est ou sera distribué à chaque femme à son arrivée. Elles doivent s'adapter à une vie communautaire, rencontrer d'autres cultures, d'autres modes de vie. Elles se rendent comptes de la diversité.

La vie au refuge donne une part de responsabilité aux femmes lors de la gestion des tâches de la vie quotidienne. De plus, les chambres sont ouvertes ce qui fait que lorsqu'il y a des vols. Il est important d'amener la réflexion sur les comportements de citoyens.

La solidarité est le premier pas vers l'éducation permanente. Quand une femme arrive au refuge, elle est en complet désarroi. Les femmes déjà hébergées soutiennent d'une manière autonome la nouvelle arrivante.

En général, lors de violences conjugales et familiales, les femmes cachent à leurs proches ce qu'elles subissent (exemple : une dame arrivée chez nous, avait caché à sa sœur le fait que pendant 18 ans elle était maltraitée). En arrivant dans ce lieu, les autres femmes connaissent la raison de l'arrivée et cela permet à la parole de se libérer, d'enfin pouvoir raconter le vécu. Enfin elles découvrent, comprennent que ce qu'elles ont subi est de l'ordre d'un système injuste.

3.2. Les ateliers de préparation des projets d'actions citoyennes collectives

Le projet du groupe ESPER

Depuis 2012, le groupe de femmes ESPER se réunit au Centre. Il a interpellé les politiques plusieurs fois sur la double violence qu'elles subissent. Elles sont venues en Belgique légalement par regroupement familial. Quand elles ont quitté leur époux violents avant 5 ans de cohabitation, délai exigé par la loi, elles perdent leur titre de séjour si elles n'ont pas réunis des preuves de violences et des preuves de revenus propres. Ce qui est souvent le cas pour ses femmes qui vont être tout à fait isolée depuis leur arrivée en Belgique.

Cette année, elles se sont réunies pour préparer plusieurs rencontres et interpellations. Elles ont évalué si les observations sur les incohérences de la loi qui devrait les protéger relevées il ya deux ans étaient encore les mêmes.

Elles ont également rencontré plusieurs fois des étudiantes journalistes pour témoigner dans un documentaires qui dénoncent leur problématique. Ce documentaire est publié sur You tube

Elles ont également été consultée pour donner leur avis pour le flyer réalisé par la plateforme qui les soutient dans leur mobilisation.

Pour organiser cette rencontre, 2 après-midi de réunion de préparation ont eu lieu.

La première a consisté à présenter l'objet de la rencontre, à choisir le sujet de débat par les femmes, à donner aux femmes les moyens d'organiser la réception.

La deuxième rencontre a permis aux femmes de se voir pour se préparer à la prise de parole, à rédiger leurs notes avec cohérence.

Le projet exposition /sensibilisation « Demain en mains »

Il y a eu plusieurs rencontres entre 15 femmes hébergées et suivies en ambulatoire. Elles ont choisi comme action citoyenne collective la sensibilisation du public. Pour se faire, nous avons pensé à utiliser les réalisations faites au refuge qui retracent les impacts, la prise de conscience des mécanismes de la violence, le cheminement de reconstruction de la victime.

Pendant quatre après midi les femmes vont participer à la préparation et à l'organisation de l'exposition.

3.3 Les actions citoyennes collectives.

Rencontre du groupe ESPER avec madame Nawal Ben Hamou, parlementaire le 9 octobre :

Face à madame Nawal ben Hammou, 8 femmes ont pris la parole pour mettre en avant les incohérences dans les procédures d'aide et d'accueil des femmes victimes de violences conjugales et les difficultés d'accéder à ces aides telles que le logement. Elles ont relevé la pénibilité de la plainte, celle de trouver un hébergement en urgence décent. Elles ont soulevé aussi la double victimisation notamment dans les procédures de maintien des titres de séjour pour les femmes migrantes victimes de violences conjugales.

Diffusion du documentaire vidéo par des étudiantes journaliste

Présence pour la diffusion du Flyer « *Migrantes quels sont mes droits ?* » lors de la conférence de la plateforme ESPER à Amazone rue du Méridien le 27 novembre. Cinq femmes du groupe était présentes et 70 personnes ont participé à la conférence.

Le Centre a présenté les combats d'Esper et a animé un atelier sur la problématique d'hébergement des femmes migrantes quand elles ont quitté leur partenaire.

Exposition « Demain en mains » de sensibilisation aux violences conjugales

L'exposition a eu lieu dans les locaux du Centre. Malheureusement, elle a été perturbée par l'état d'alerte 4 établi dans tout le pays suite aux attentats de Paris le 13 novembre. La Ministre des droits des femmes Madame Isabelle Simonis, le Ministre Monsieur Rachid Madrane qui avaient prévu de venir et de rencontrer les femmes et d'autres personnes ont annulé leur venue à l'exposition.

L'exposition a été maintenue entre le 23 novembre et le 27 novembre.

Deux vernissages ont été réalisés le lundi 23 novembre.

Une trentaine de femmes sont venues à l'exposition et 150 personnes sont venues pendant la semaine, des associations et du public.